

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2017

### PRÉSENTS

Monsieur Jean-Luc SAVY, Monsieur Jacques BOUSQUEL, Monsieur Jérôme LARGUIER, Madame Béatrice MICHEL, Monsieur Luc BRAEMER, Monsieur Jacques PINETON DE CHAMBRUN, Madame Emmanuelle VIGNERON, Madame Hélène MERLET, Monsieur Alain GREPINET, Monsieur Michel ROQUES, Monsieur Eugène GRAVIER, Monsieur Alain CASTELL, Madame Incarnation CAMBON, Monsieur Laurent ROESCH, Monsieur Alexandre LOPEZ, Monsieur Daniel TUAL, Madame Marie-Christine MOURIES, Monsieur Laurent MUNOZ, Madame Florence PLAYS, Madame Nicole DAMAIS, Monsieur Jean-Claude BOUISSEREN, Madame Marie MACHERY, Monsieur Stéphane GOEPFERT

### PROCURATIONS

Madame Brigitte MOULAOU en faveur de Monsieur Michel ROQUES  
Madame Karine JULLIEN en faveur de Monsieur Jacques BOUSQUEL  
Madame Véronique PRIÉ en faveur de Monsieur Jérôme LARGUIER  
Madame Marie-Pierre PASDELOU en faveur de Monsieur Laurent ROESCH  
Madame Éliane GAUZY-CHABLE en faveur de Madame Florence PLAYS  
Monsieur Pierre SELKE en faveur de Monsieur Laurent MUNOZ

### ABSENTES

Mme PASDELOU, Mme GAUZY-CHABLE

### Intervention de Monsieur le Maire

Mesdames et messieurs, bonsoir. Bienvenue dans la salle du Conseil Municipal de la commune de Juvignac avec simplement une pensée pour la fille de Danièle SANTONJA, qui est décédée la semaine dernière. Pour celles et ceux qui la connaissaient, elle est partie à l'âge de 57 ans. Nous avons essayé sans succès de joindre Danièle SANTONJA sur son téléphone fixe. J'espère qu'elle va bien. Tous les membres du Conseil Municipal ont ce soir une pensée pour elle. Merci pour elle.

Je vais vous lire un courrier d'Audrey THALY-BARDOL, qui m'écrit le 06 septembre 2017 : « *Monsieur le Maire, par la présente, je vous demande de bien vouloir accepter ma démission en tant que déléguée à la vie associative aux sports et aux manifestations. Je tiens à vous remercier pour la confiance que vous m'avez apportée pendant ces trois années. C'est avec regret que je laisse votre équipe, ô combien engagée pour notre ville. Des raisons personnelles m'ont conduit à repartir vers mon île natale, mais sachez que je vous souhaite de réussir dans vos projets politiques pour Juvignac. Recevez Monsieur le Maire, mes salutations distinguées* ».

C'est l'occasion d'installer une nouvelle élue, qui est ici dans la salle, qui est en face de moi à la droite de Laurent ROESCH. Bienvenue à toi, Marie-Christine MOURIES enseignante en anglais au lycée Mermoz.

Constatant le quorum, je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Emmanuelle VIGNERON.

Monsieur le Maire passe au vote.

**VOTE :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Adopté à l'unanimité**

C'est parti pour l'appel.

**Intervention de Madame Emmanuelle ViGNERON**

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir mes chers collègues, bonsoir Mesdames et Messieurs. Nous procédons à l'appel.

**Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT**

Y a-t-il quelque chose pour que l'on puisse voir les représentations écrites.

**Intervention de Monsieur le Maire**

Vous passerez en mairie, on vous les montrera si vous le souhaitez.

**Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT**

Il serait bien de les avoir le soir du Conseil Municipal.

**Intervention de Monsieur le Maire**

Vous savez que nous sommes inspectés par le contrôle de légalité de la préfecture. Les services de la Préfecture sont bien plus draconiens depuis déjà plus de trois ans à notre égard. Sachez qu'ils regardent tous les écrits. Madame BERNAL, qui est ici présente, pourra en attester.

Je ferai passer l'adoption des PV des conseils municipaux des 29 mai et 29 juin. Avez-vous des observations ou des questions sur ces procès-verbaux ?

**Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT**

Je n'ai rien à dire sur le PV du 29 juin. Sur celui du 29 mai, il a été annoncé par les acteurs l'arrivée de Véronique PRIE à 19h45 comme présente. Page 11 du même PV, il est annoncé l'arrivée de Monsieur Pierre SELKE à la même heure, 19h45 et pourtant, lui est noté comme absent sur le PV. Ma question est simple : relisez-vous les PV avant de les signer ou y a-t-il un conseil à deux vitesses ? Page 32, j'avais pour représentation celle de Madame MACHERY à mes côtés, elle est responsable de l'association Ka'danse, et je n'ai jamais exprimé en son nom contrairement à ce qui est écrit, mais au mien. Je demande vigilance sur les PV des conseils et m'abstiendrais de voter et d'adopter celui du 29 mai.

**Intervention de Monsieur le Maire**

Merci. Vos propos ont été notés par Madame BERNAL, qui vérifiera si des coquilles peuvent être corrigées dans le sens que vous indiquez.

Nous allons passer au vote.

**VOTE du PROCES-VERBAL du conseil municipal du 29 mai 2017**

**Contre : 1, M. GOEPFERT.**

**Abstention : 0**

**Adopté à majorité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Adopté à l'unanimité**

Présentation par la Métropole d'un PowerPoint qui a trait à la dématérialisation des échanges avec les élus et notamment les convocations.

**PRESENTATION PAR LA METROPOLE D'UN POWERPOINT QUI A TRAIT A LA DEMATERIALISATION DES ECHANGES AVEC LES ELUS, ET NOTAMMENT LES CONVOCATIONS**

---

**Intervention de Monsieur Philippe GIPPET**

Je suis Philippe GIPPET, directeur adjoint de l'informatique à la Métropole et je m'occupe des projets de plates-formes mutualisées à destination des communes. Aujourd'hui, à la demande de Monsieur le Maire et des administrations, je suis venu vous parler d'un nouveau projet proposé par la Métropole dans le cadre des différentes plates-formes de services qui existent aujourd'hui, auxquels vous adhérez déjà : des marchés publics, open data, des services, et la dématérialisation liée à l'administration, la dématérialisation bientôt des actes administratifs, la dématérialisation comptable et financière.

Dans le cadre de cette dernière plate-forme, aujourd'hui, il y a un nouveau service qui est proposé, qui est la dématérialisation des convocations des élus aux conseils et aux instances ainsi que la diffusion, la distribution des documents de ces conseils. Le principe, c'est toujours sur la base de cette mise à disposition de service par la Métropole.

L'idée, c'est d'enrichir la plateforme de dématérialisation, avec cet outil qui est l'outil issu du logiciel libre, qui permet de convoquer et aussi de mettre à disposition les documents et donc de réaliser des économies et de frais d'envoi et d'impression, et de faciliter à la fois le travail de secrétariat général, mais aussi l'accès aux documents pour les élus. Donc le principe, je l'ai déjà évoqué, côté secrétariat général, c'est un outil web pour réaliser les convocations et côté élu, cela peut être une tablette, un ordinateur, voire un téléphone portable au choix de chacun. Pour le secrétariat général, pour l'administration, l'idée est de pouvoir associer la convocation sous forme de PDF et les documents du conseil ou la note de synthèse sous forme de PDF et de pouvoir inviter, associer les élus de son choix. Pour l'élu, c'est donc la possibilité de recevoir cette convocation au travers d'un mail, pour lequel il accusera réception sur la plate-forme, et de celle-ci pouvoir accéder aux documents, s'il le souhaite. C'est à la fois une économie de papier, mais aussi dans l'idée du respect de l'environnement et de la préservation de nos forêts, et également des économies sur des coûts d'envoi et la possibilité pour les élus d'avoir un accès beaucoup plus facile aux documents, mais aussi dans le temps. On peut les conserver, les classer, revenir sur les documents des séances précédentes.

Le principe de mise en œuvre est déjà inclus, dans la convention de mise à disposition de services à laquelle adhère déjà votre commune, donc cela ne représente pas de surcoût supplémentaire. Ensuite, c'est juste une démarche de paramétrage en ce qui concerne l'outil. Dans la convention de services apportée par la Métropole, cela inclut la formation des utilisateurs, la maintenance du support technique tout au long de la durée de la convention. Pour la mise en œuvre encore une fois, c'est complètement sur la base du volontariat de la commune. Nous vous proposons de démarrer par une séance de conseil sous la forme papier et en parallèle dématérialisée, avant d'aller jusqu'à la dématérialisation à 100%.

En matière de pré requis, votre règlement intérieur prévoit déjà la possibilité de dématérialiser l'envoi des convocations. Le deuxième pré requis, c'est l'autorisation donnée par chaque élu de désigner une adresse mail comme étant son adresse de destination pour la réception des convocations. C'est encore une fois sur la base du volontariat et au travers de document signé par chaque élu.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Avez-vous des questions ?

### **Intervention de Monsieur Eugène GRAVIER**

Vous mettez un lien, on télécharge. Les documents de ce volume, ils sont résidants dans la tablette ou l'ordinateur.

### **Intervention de Monsieur Philippe GIPPET**

Oui.

### **Intervention de Monsieur Eugène GRAVIER**

Donc il faut avoir de la mémoire en conséquence.

### **Intervention de Monsieur Philippe GIPPET**

J'ai discuté avec votre direction informatique, la volumétrie, le poids de fichier, même pour un conseil comme celui-ci, c'est complètement gérable et par une tablette ou par un ordinateur.

### **Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT**

J'en avais déjà parlé, Monsieur le Maire, vous vous en souvenez. Je pense que les quelques 2 000 pages imprimées couleur que j'ai reçues depuis 2014 auraient largement financé les tablettes, même si j'en ai une, et que je suis prêt à la mettre à la disposition de la commune. Ce que j'ai fait une fois. J'en remercie, Madame LABARRE de m'avoir envoyé par mail la note de synthèse. Donc, je suis tout à fait favorable, et il est grand temps Monsieur le Maire, cela faisait partie de vos promesses de campagne.

### **Intervention de Monsieur Jean-Claude BOUISSEREN**

Vous avez évoqué le Conseil Municipal. Cela concernera aussi toutes les convocations dans lequel le Conseil Municipal est impliqué, par exemple ce soir où il y avait une remise de médailles, je crois. Je n'en suis pas sûr, mais je crois. Est-ce que cela fera partie du système ? C'est-à-dire, est-ce que l'on recevra par mail l'information de convocation, au sujet de l'organisation du Conseil Municipal ?

### **Intervention de Monsieur Philippe GIPPET**

Techniquement, c'est tout à fait possible. L'outil sera à la disposition de votre administration et pourra être utilisé pour toutes les convocations souhaitées.

### **Intervention de Monsieur Jean-Claude BOUISSEREN**

Ce serait intéressant de le recevoir. Cet été, j'ai raté une réunion, je m'en excuse auprès des représentants du personnel, ici présents. Monsieur le Maire organisait une fête, c'est très bien, j'ai trouvé la convocation dans mon casier où il n'y a pratiquement rien d'ailleurs, j'y suis passé tout à l'heure, il n'y a rien, je l'ai trouvée après. Donc si on reçoit par mail, cela peut éviter... Si je n'étais pas allé à cette réunion, je me serais excusé bien entendu.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

C'est quand même de sécuriser les échanges institutionnels qui, juridiquement, posent question : pour une invitation à une cérémonie, à un vernissage, à nous de réagir pour qu'effectivement le papier disparaisse ou en tout cas que les boîtes mails soient accessibles, mais on n'est pas obligés de demander un accusé de réception en échange. Il n'y a pas cette complexité à retenir et présenter ce soir. On ne va pas passer par ce logiciel et par la Métropole pour pouvoir intervenir sur ce sujet bien qu'il faut qu'il soit au courant de tout ce qui se passe.

### **Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT**

Vous dites sécuriser, vous avez tout à fait raison, mais même la NASA est piratée ! Je signale que cela ne posera pas de problèmes majeurs, me semble-t-il, et il n'y a pas de secrets majeurs non plus.

## **I – ÉLECTION D’UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE A LA DÉMISSION D’UN ADJOINT AU MAIRE DE SES FONCTIONS D’ADJOINT**

---

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Je vous propose de passer à la première affaire de ce Conseil Municipal avec l’élection d’un nouvel adjoint au Maire. Je vous ai lu il y a un instant le courrier d’Audrey THALY-BARDOL présentant sa démission, qui a été acceptée par la préfecture le 14 septembre dernier. Nous devons remplacer Audrey THALY-BARDOL par un nouvel adjoint. Je propose que ce soit Laurent ROESCH classé au huitième rang du tableau, sachant que plusieurs candidatures sont recevables naturellement. Laurent ROESCH étant le candidat de la majorité municipale. Je fais appel dès à présent aux différentes candidatures qui souhaiteraient pouvoir se présenter en tant qu’adjoint au Conseil Municipal. Y a-t-il d’autres candidatures ? Je vais les noter. Vous portez-vous candidat, Monsieur Stéphane GOEPFERT ?

### **Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT :**

Oui, tout en vous rappelant dans vos promesses de campagne, un poste d’adjoint était promis à l’opposition et cette promesse n’est toujours pas respectée.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Il y a deux listes proposées. Vous avez sur vos tables, Mesdames et Messieurs les élus, des petits post-it blancs. Je vous demanderais sur l’un d’entre eux de noter un seul nom sans rature ni bavure, sauf si vous souhaitez que ce bulletin soit annulé. Une urne qui est ici circulera ensuite devant vous. Madame BERNAL, je pense, dans un instant passera devant vous. C’est parti donc, soit Laurent ROESCH, soit Stéphane GOEPFERT. Si vous avez des procurations, n’hésitez pas à voter deux fois.

Je déclare le vote clos. Nous allons procéder à son dépouillement par des membres du bureau.

- Monsieur Stéphane GOEPFERT : 1 voix.
- Monsieur Laurent ROESCH : 20 voix.
- Bulletins blancs ou nuls : 8 (7 blancs et un nul)

Monsieur Laurent ROESCH est élu adjoint à la mairie de Juvignac.

Je suis très heureux. On va te remettre l’écharpe dans un instant. Je tiens à souligner le travail que tu as mené depuis trois ans pour démocratiser la culture et prioriser l’accès à la culture pour tous. C’est un des axes majeurs que nous défendons souvent et avec lesquels nous parlons souvent tous les deux. Tu as su, au-delà de faire circuler l’intergénérationnel dans l’accès à cette culture, nouer des partenariats avec les communes de l’Arc Ouest, avec la Métropole, avec le Département et puis les communes qui représentent 18 adjoints à la culture dont tu fais partie. Et, avec tout ça, tu nous tires des possibilités absolument nouvelles et incroyables depuis trois ans. Merci pour ce que tu as fait et bravo pour tout ce que tu feras. Je te remets l’écharpe.

### **Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT**

Je voudrais simplement féliciter mon adversaire de ce soir et lui dire ô combien j’apprécie son travail depuis 2014, en terme de culture et beaucoup d’autres choses.

## **II – VIE LOCALE - DÉSIGNATION DE DEUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS SUPPLÉMENTAIRES – ACTUALISATION DU TABLEAU DES INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS**

---

### **Intervention de Monsieur le Maire**

L’idée étant pour moi à l’aune de quelques mouvements internes de pouvoir renforcer notre méthode de travail ensemble en cohérence, de donner de la visibilité à cette équipe. Je suis très heureux de pouvoir accueillir dans nos bureaux municipaux, que nous faisons tous les mercredis à la fois Michel ROQUES et Daniel TUAL, qui sont ici dans la salle, que je remercie et salue. Michel et Daniel, deux anciens impliqués pour leur territoire, que ce soit Daniel TUAL dans une vie antérieure qui a beaucoup milité pour la circulation notamment ou Michel ROQUES, qui a eu plusieurs

casquettes, notamment au golf. Ces deux personnes, je suis ravi de pouvoir leur confier des délégations peut-être pas aussi chargées que celles des adjoints, mais en tout cas de belles délégations. Sachez, effectivement, parmi les adjoints, certains vont laisser une partie de ce qu'ils faisaient à ces deux élus. Bienvenue à tous les deux. Daniel TUAL pourra s'occuper de vie, en protection du plan de circulation, et l'accueil des gens du voyage, alors que Michel ROQUES a déjà commencé à travailler, et s'occupera de l'activité citoyenne, des festivités tournées vers la citoyenneté. C'est-à-dire créer des événements qui nous rassemblent de manière simple, populaire, festive à la fois, en tout cas tournée autour de la citoyenneté.

Vous verrez dans le tableau, le fait que soit indemnisé également Alexandre LOPEZ qui travaille sur les sujets que vous connaissez depuis longtemps. Eugène GRAVIER, qui travaille énormément et que je remercie aussi sur les travaux, les bâtiments, Eugène qui jusqu'ici, était entièrement bénévole. Alain CASTELL que je remercie aussi puisqu'il a une demi-vie ici, une demi-vie en Bretagne, et qui a accepté de réduire son indemnité à hauteur de ces nouveaux arrivants. Merci à toi Alain pour ce geste, il n'était pas obligé. Y a-t-il des questions ?

#### **Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT**

Les Affaires 2 et 3 sont liées je crois. J'aimerais féliciter Béatrice MICHEL, qui finalement est la seule à renoncer à toute indemnité pour le bien de notre commune. Nous verrons que la masse salariale des élus tend légèrement à augmenter. J'aimerais connaître pourquoi. C'est une question que je me pose sur l'affaire à venir. Le Maire dispose, et c'est tout à fait normal d'une indemnité qui est réglementée, les Maires adjoints également, les conseillers municipaux disposant d'une délégation légalement. Alain GREPINET, me semble-t-il, est conseiller municipal disposant d'une délégation, mais dispose d'une indemnité de Maire adjoint. J'aimerais en connaître la cause et la durée.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Il n'y a pas vraiment d'explication telle que vous l'entendez. Je ne suis pas tenu d'argumenter le pourquoi du comment, pourquoi tel élu et pas tel autre, pourquoi tel niveau, pas tel niveau. Laissez-moi gérer l'équipe avec les indemnités comme je l'entends. Maintenant, je prends note de votre remarque sur Béatrice MICHEL et qui a fait suite à ce que Marie-Pierre PASDELOU déjà faisait, c'est-à-dire qu'elle ne percevait que l'indemnité métropolitaine. Donc Béatrice MICHEL en arrivant effectivement à succéder à ce qui permet aux autres élus finalement d'être indemnisés un petit peu mieux. Merci à Béatrice d'avoir suivi le chemin de Marie-Pierre PASDELOU.

#### **Intervention de Madame MACHERY**

Je voudrais qu'il soit noté un avis personnel. Nous avons eu la lettre de démission d'Audrey THALY-BARDOL en date du 6 septembre. Personnellement, je trouve que ceci est malhonnête de sa part et du coup de la vôtre, parce que son départ n'est pas du 6 septembre. Depuis juillet-août, elle n'est plus du tout sur la commune et cela fait un moment qu'elle sait qu'elle va partir. Je trouve malhonnête d'avoir perçu des indemnités en juillet et en août alors qu'elle n'était plus du tout en place.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Merci de votre remarque. Effectivement, cela me permet d'intervenir pour expliquer qu'Audrey THALY-BARDOL en réalité travaillait, et travaille encore en fait, puisqu'elle est destinataire de tous les dossiers concernant sa délégation jusqu'à ce soir. Donc les transferts se font petit à petit, cela s'appelle un tuilage Madame MACHERY, et donc juillet et août ont permis à Madame Audrey THALY-BARDOL de travailler à distance. J'ai des dizaines de mails de sa part qui relaient son travail. On peut ne pas habiter la commune et être conseillère municipale, c'est ce que vous faites aussi, et vous n'êtes pas la seule. Audrey THALY-BARDOL à distance, est capable parfois de travailler beaucoup mieux que des élus présents.

Monsieur le Maire passe au vote :

**VOTE :**

**Contre : 0**

**Abstentions : 2 (M. GOEPFERT, Mme MACHERY)**

**Adopté à l'unanimité**

### **III – VIE LOCALE - DÉMISSION D'UN ADJOINT AU MAIRE - ORGANISATION DE LA CONTINUITÉ DE LA REPRÉSENTATION AU SEIN DES DIFFÉRENTES INSTANCES ET COMMISSIONS MUNICIPALES**

---

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Je vais vous parler de la constitution de onze commissions municipales permanentes, qui auront pour vocation d'organiser ces commissions municipales qui évoluent. Ces commissions permanentes en fait, correspondent à l'arrivée des nouveaux élus dont j'ai parlé tout à l'heure. Le départ d'Audrey THALY-BARDOL aussi nous conduit à proposer quelques modifications dans les différentes commissions.

Daniel TUAL arrive sur la commission Administration Générale Ressources Humaines et Sécurité. Jacques BOUSQUEL ici présent arrivant de la commission vie associative, loisirs et sports.

Jérôme LARGUIER sur la commission jeunesse arrivant aussi.

Jacques BOUSQUEL arrivant dans la commission culture et événementiel.

Eugène GRAVIER qui n'y était pas, vient dans la commission environnement et développement durable.

Michel ROQUES sur la démocratie participative et sur la communication.

Donc un mot pour expliquer que le départ d'Audrey THALY-BARDOL peu à peu, et à partir d'aujourd'hui, officialise le fait que Jacques va s'occuper de la partie cadrage des relations avec les associations, c'est-à-dire la gestion des salles, des équipements publics, sportifs et culturels et puis la gestion des relations avec les projets de demandes de subventions : subventions pour les écoles, pour l'aide aux projets pour les associations et puis pour le fonctionnement. Je reçois à ce titre, toutes les associations jusqu'à fin décembre avec Jacques pour faire le point avec les dirigeants. Béatrice MICHEL prendra le relais pour m'épauler à la Métropole. Vous avez remarqué que la Métropole se politise, et j'ai besoin d'avoir à mes côtés une adjointe qui est plus spécialement chargée des relations avec la Métropole, puisque nous voulons travailler sereinement avec une entité à qui nous versons peu ou prou quatre ou cinq millions d'euros par an.

Donc nous travaillons bien avec la Métropole et Béatrice MICHEL s'emploie à fluidifier, à faire avancer les dossiers auprès des différentes directions avec les élus chargés des dossiers sur JUVIGNAC. Il nous faut un relais important aujourd'hui avec ces entités à qui nous déléguons un nombre important de thématiques. Je cherchais si j'avais un autre élu à présenter dans ses délégations. Simplement pour dire aussi que c'est Jérôme LARGUIER, qui, vous l'avez compris, ou pas, sur la partie volet jeunesse, prend le relais d'Audrey THALY-BARDOL à partir d'aujourd'hui.

#### **Intervention de Monsieur Alexandre LOPEZ**

Je tiens à remercier Monsieur le Maire et l'équipe pour ce clin d'œil. C'est bien aujourd'hui aussi de reconnaître tous ceux qui travaillent. Pour les petites réflexions entre autres, j'ai juste à dire deux ou trois mots. Sachez que ceux qui aujourd'hui arrivent et sont rémunérés, ils ne l'ont pas fait pour cela, et je m'estime en être un exemple. Parce que, quand il y a des coups durs aussi, on ne le voit pas, ils font un travail formidable. Et aussi, quand il y a des coups durs, sachez que moi, dès qu'il y a une vigilance, je suis sur le terrain même quand cela ne déborde pas. Quand il y a un incendie, je suis sur le terrain. J'ai passé mon deuxième anniversaire de mariage à gérer une énorme fuite d'eau. J'ai passé des nuits complètes dehors. J'ai passé des nuits avec mon véhicule qui était dans un mètre d'eau à sortir des personnes d'habitations et je vais continuer à le faire et je le ferai au-delà de 2020.

Je le ferai tant que je serai dans la commune de Juvignac et si je re-déménage, je le ferai dans une autre commune. Les petites histoires, pourquoi lui il a ceci et l'autre cela, je ne veux pas en entendre parler. On ne veut pas l'entendre. Je vous remercie.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Je précise pendant que vous prenez le micro, que l'enveloppe globale des indemnités n'a pas varié d'un centime. C'est une nouvelle répartition de la même enveloppe.

#### **Intervention de Monsieur Jean-Claude BOUISSEREN**

Vous avez évoqué à l'instant les relations que vous avez avec la Métropole. Vous avez parlé, Monsieur le Maire, début novembre 2014, à juste raison, lors du passage de l'agglomération de Montpellier en Métropole, une construction à tous niveaux non imposée aux 33 communes membres. C'est en ce sens que vous avez signé un pacte de confiance donnant lieu à un débat ouvert, partagé, négocié. Un état d'esprit participatif préfigurant une nouvelle façon de travailler, non en fonction des idéologies de chacun qui ne peuvent que parasiter, cliver le débat et nuire à l'intérêt général. Qu'en reste-t-il aujourd'hui ? Alors que la confiance entre Maires n'existe plus, alors que la politique a pris le dessus, quel est votre point de vue là-dessus ? Merci.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Si j'étais Président de la Métropole, j'aurais un point de vue. Je ne le suis pas, je ne suis pas au bureau non plus, je n'ai pas de point de vue. Moi, je travaille sereinement avec la majorité municipale ici, et sereinement avec la majorité métropolitaine à laquelle Béatrice et moi, nous nous inscrivons.

#### **Intervention de Monsieur Jean-Claude BOUISSEREN**

Vous avez une attitude à avoir vis-à-vis des événements qui ont lieu actuellement en Métropole.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Pourquoi aurais-je une attitude à avoir ? Je ne suis pas obligé de choisir un camp.

#### **Intervention de Monsieur Jean-Claude BOUISSEREN**

Non, vous ne me comprenez pas. La réflexion que vous aviez par rapport à ce que vous avez évoqué au départ à juste raison d'ailleurs, de travailler dans des conditions bien particulières, et qui aujourd'hui, manifestement, n'existent plus.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Le pacte de confiance des Maires, il ne me lie pas moi avec les autres Maires. Nous, représentants de Juvignac, défendons les intérêts de Juvignac à la Métropole. Ce que j'ai dit tout à l'heure, c'est que peu importe l'habillement, peu importe qu'il y ait un pacte de confiance ou pas, du moment que les Juvignacois s'y retrouvent dans la démarche métropolitaine, tel est mon objectif. Aujourd'hui Philippe SAUREL indique que le pacte de confiance des Maires est toujours présent, la conférence des Maires est toujours d'actualité. Donc du point de vue du Président, je n'ai pas à commenter, et je n'ai pas à avoir une attitude particulière vis-à-vis de ce qui au départ n'émane pas de moi. Le pacte de confiance des Maires, ce n'est pas moi, donc aujourd'hui s'il n'est pas re-signé, ce n'est pas moi non plus. Je n'ai pas d'inquiétude ou d'avis à avoir à ce sujet. J'estime que l'on doit travailler sereinement avec une équipe qui est en place jusqu'en 2020 voire 2021. La fiscalité que Juvignac avec nos impôts donne à la Métropole, à mon avis, doit un juste retour sur les dossiers que l'on fait avancer. La politique telle que l'on peut la suivre dans les médias ne m'intéresse pas. Je la regarde de loin.

#### **Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT**

Je vois que vous avez lu mon mot dans le dernier bulletin municipal, je ne voulais pas du tout parler de cela, et ne souhaite pas que la politique rentre dans cette salle où elle n'a pas sa place. Par contre, Monsieur le Maire, vous avez parlé d'une adjointe et j'aimerais vous interpeller sur le tableau, on peut revenir en arrière peut-être, il y a 15 personnes qui composent le nouveau Conseil Municipal.



Pourtant, nous sommes 29. Vous avez parlé d'une adjointe et sur les 15 personnes qui représentent – il y a juste à compter – il s'agit de la page 10 de la note de synthèse pour Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.

Je lis : il s'agit du nouveau tableau du Conseil Municipal. Nous avons 15 personnes. Que faites-vous des 14 autres ? Font-ils partie du Conseil Municipal ? Si vous me répondez oui, je vous dirai, il n'y a pas totale démocratie. Si vous me répondez, la parité est complètement respectée, je vous dirai trois personnes de sexe féminin sur 15, c'est une insulte. C'est une insulte à vos promesses, c'est une insulte à ce que tout le monde souhaite en France aujourd'hui, c'est une insulte au Président de la République. Monsieur le Maire, je vous estime, et vous le savez, mais je trouve qu'il y a une dérive démocratique que j'ai du mal à comprendre, les tableaux en attestent.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Ce que je vous propose de faire, c'est déjà de débattre dans l'ordre des affaires. Vous revenez sur l'affaire 2, nous sommes à l'affaire 3, que je m'appête à faire voter. J'ai pris note de vos remarques et je vous en remercie. Le Conseil Municipal, c'est 29 élus, ce n'est pas 15. Mais il se trouve que l'on ne peut pas y mettre tout le monde. Actuellement, c'est comme cela que ça se présente. On a voté l'affaire numéro deux, on ne va pas revenir dessus. Le débat est clos.

Sur l'affaire numéro 3, y a-t-il d'autres interventions ?

#### **Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT**

Si je peux me le permettre Monsieur le Maire, un conseiller municipal non indemnisé reste un conseiller municipal et fait partie de cette assemblée. Il n'a aucune raison de ne pas apparaître sur ce tableau.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Là, c'est un tableau des indemnités. Y a-t-il d'autres interventions sur cette question ?

Monsieur le Maire met au vote.

**VOTE :**

**Contre : 0**

**Abstention : 2 (Mme MACHERY, M. GOEPFERT)**

**Adopté à l'unanimité**

### **IV – VIE LOCALE - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE - AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE « HERAULT ENERGIES »**

---

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Nous devons désigner au sein du syndicat mixte « HERAULT ENERGIES » des représentants. Il s'agit en fait de la distribution d'énergie publique, intercommunale, avec ce syndicat mixte «HERAULT ENERGIES », qui depuis janvier 2008 permet à Juvignac d'adhérer à ce syndicat. Il y a dans ces statuts un article qui désigne un délégué et un suppléant, titulaire et suppléant, qui étaient jusqu'à présent Béatrice MICHEL titulaire et Monsieur CASTELL suppléant.

Donc ce soir, suite aux changements opérés dans les affaires précédentes sur lesquelles nous ne reviendrons pas, je propose d'élire un délégué titulaire en la personne d'Eugène GRAVIER, et un délégué suppléant en la personne de Béatrice MICHEL. Y a-t-il des questions ? Des observations sur cette affaire ? Pas d'observations, pas des questions.

Monsieur le Maire met au vote.

**VOTE :**

**Contre : 1 (M. GOEPFERT)**

**Abstention : 0**

Adopté à la majorité

## **V – VIE LOCALE - RELATION AVEC LA DÉLÉGATION NATIONALE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE - DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT SÉCURITÉ ROUTIÈRE REPRÉSENTANT LA COMMUNE DE JUVIGNAC**

---

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Dans la lutte contre la sécurité routière, il nous faut désigner un délégué à la sécurité routière, un DSR. Ce correspondant sécurité routière est un correspondant privilégié du service de l'État pour diffuser des informations relatives à cette sécurité. Jusqu'à présent Alexandre LOPEZ, qui s'est exprimé tout à l'heure était depuis le 14 avril 2014 en charge de ce poste-là, et ses délégations nous amènent aujourd'hui à un principe de cohérence, notamment de désigner un nouveau correspondant en la personne de Daniel TUAL. Y a-t-il des observations, des questions sur cette affaire ?

### **Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT**

Je me sens tout à fait légitime pour être candidat qui a travaillé de concert avec Daniel, avec qui je m'entends très bien. Je pense que sur ce thème, nous ne serons pas trop de deux.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

On va en choisir un si vous le permettez, le Préfet ne m'a pas autorisé à en mettre deux.

### **Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT**

Je suis candidat.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Vous êtes Candidat. Nous allons passer au vote. Je vous propose un vote à main levée, si vous êtes d'accord.

### **Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT**

Je refuse le vote à main levée.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Je me tourne vers l'aspect juridique.

### **Intervention de Monsieur Alexandre LOPEZ**

Par contre Stéphane, les trois ans passés, cela aurait été un plaisir de travailler avec toi si tu me l'avais proposé quand j'étais dans cette délégation. Il aurait fallu que tu te manifestes.

### **Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT**

Oublions le vote à bulletin secret.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

On va voter à main levée.

### **Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT**

Je vais retirer ma candidature et propose à Daniel de travailler avec lui, pour répondre à ta question.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Donc nous avons un seul candidat, Daniel TUAL, délégué au poste de délégué à la sécurité routière. Nous passons au vote.

### **Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT**

Je vote contre si Daniel ne veut pas d'adjoint ou de suppléant.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

On ne va pas mettre dans un procès-verbal, rajouter un texte qui n'est pas juridique à un texte juridique. On va s'abstenir de faire cela parce que le Préfet a besoin d'un nom et d'un prénom, d'un élu. Donc, c'est ce que l'on va faire.

Monsieur le Maire met au vote.

Qui est contre ? Abstention ? 1 - Adopté à l'unanimité.

**VOTE :**

**Contre : 0**

**Abstention : 1 (M. GOEPFERT)**

**Adopté à l'unanimité**

Merci pour Daniel TUAL.

### **VI – VIE LOCALE - SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE (SA3M) - RAPPORT DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DES COLLECTIVITÉS - APPROBATION**

Je vous présente le rapport du Président de l'assemblée spéciale des collectivités, du fait que je suis moi-même responsable dans cette SPLA, qui est une Société Publique Locale d'Aménagement, élargissant son action au-delà de l'urbanisme à l'aménagement des secteurs et de la construction avec du tourisme et des loisirs.

L'exercice 2016 avait été présenté dans cette assemblée spéciale, et j'ai eu l'occasion de présenter aux différentes personnes qui défilent derrière moi représentant 13 communes, l'exercice 2016 en question. Le compte rendu vous a été présenté dans la note de synthèse. Il est assez long. Il est extrêmement nourri d'éléments budgétaires et comptables. Je ne vais pas les commenter, mais je vous remercie de poser toutes les questions que vous souhaitez à ce sujet. Y a-t-il des questions ?

### **Intervention de Monsieur Jean-Claude BOUISSEREN**

Une précision si vous voulez Monsieur le Maire, puisque vous êtes à la Métropole. Concernant le contrat des activités de la société et concernant l'exercice 2016 de la SA3M, la commission locale de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC), qui concerne plus précisément la Taxe de Séjour Intercommunale, j'ai noté qu'à partir du premier janvier 2018, cette taxe sera transférée à la Métropole alors que cette dernière était conservée par la commune, me semble-t-il. Ainsi en ont décidé les élus métropolitains dans le cadre d'un débat délégué du 27 septembre dernier. À ma connaissance, sur les neuf communes concernées, une seule commune, Lattes, a refusé ce transfert.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Merci Monsieur BOUISSEREN de votre intervention. Là, on est sur un tout autre sujet. Est-ce que sur ce sujet vous avez des observations ?

### **Intervention de Monsieur Jean-Claude BOUISSEREN**

Non.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Restons sur les affaires. Déjà, cela va être long. Je vous assure que si l'on déborde sur chaque affaire avec trois autres affaires, on n'en sort plus. Y a-t-il d'autres interventions ?

### **Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT**

Je félicite la SA3M pour son autosatisfaction. Nous notons que les membres de l'assemblée spéciale ont quelque peu évolué quand même. Et vous savez pourquoi. J'ai pris connaissance, j'ai vu ce rapport qui ne m'inspire rien pour être très franc. Rien, si ce n'est le tracasserie des Juvignacois, qui est

complètement oublié. J'ai lu une page très éphémère concernant les ordures ménagères, par exemple. Nous en avons parlé ensemble, Monsieur le Maire. Pourquoi ne défendez-vous pas les Juvignacois qui voient dans leurs bennes à déchets des asticots, des mouches. Il y a un ramassage par semaine du conteneur gris pour ce qui est des maisons notamment, alors qu'il y en a à Montpellier quatre, suivant les quartiers, ou tous les matins suivant les quartiers toujours, des camions marqués 3M Métropole passent le karcher sur les trottoirs. Nous sommes complètement déshérités, Monsieur le Maire. Vous êtes cité, vous êtes présent dans cette commission et je vous le demande solennellement ce soir, défendez davantage les habitants de notre commune. J'ai de moins en moins le sentiment que ce soit une réalité.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Merci de votre intervention qui n'a aucun rapport avec l'affaire si j'ai bien compris, mais je le note.

Monsieur le Maire met au vote.

**VOTE :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Adopté à l'unanimité**

### **VII – FINANCES COMMUNALES / VIE METROPOLITAINE - COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) – ADOPTION DU RAPPORT**

---

#### **Intervention de Monsieur Alain GREPINET**

Monsieur le Maire, Madame, Monsieur, j'ai dix affaires à vous présenter, je vais donc essayer d'être concis.

Premier dossier – La commission locale d'évaluation des transferts de charges, qui vient d'être évoquée d'ailleurs, donc la transformation de l'agglomération en Métropole au premier janvier 2015 s'est accompagnée d'un transfert de compétences et par conséquent d'un transfert de charges. L'évaluation des transferts a été faite dernièrement, le 19 septembre 2017 et elle a été présentée sous la forme d'un rapport qui vous est communiqué dans le dossier que chacun de mes collègues a sous les yeux.

Je précise qu'aucune modification n'impacte l'attribution de compensation de la commune de Juvignac. En application du code général des impôts, ce rapport de la CLETC doit être soumis à l'approbation des communes. C'est la raison pour laquelle, il est proposé au Conseil Municipal d'inclure le rapport de cette commission locale et d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre toute disposition dans ce sens. Des documents joints précisent tous les éléments constitutifs de cette affaire. Je vous remercie.

#### **Intervention de Monsieur Jean-Claude BOUISSEREN**

Je voulais poser ma question sur les transferts de charge.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

La question sur la TSI en fait est en train d'être travaillée par les services de la Métropole. Je rencontrerai prochainement le nouveau vice-président chargé du tourisme avec Jacques DE CHAMBRUN, délégué au tourisme, pour évoquer cette question et notamment le juste retour attendu, en fait, ce qui rentre dans les poches de la commune actuellement. Aujourd'hui, la commission du 19 septembre 2017 n'a pas évoqué cette question, et donc pour nous aujourd'hui, ce n'est pas un sujet d'actualité. Ce qui a été voté, c'est le principe.

#### **Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT**

J'ai noté quelques disparités entre les taxes de séjour à Montpellier et à Juvignac, en l'occurrence 25%.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Je vais vous répondre immédiatement. Chacune des neuf communes de la Métropole exerçant le retour sur la taxe de séjour perçoit selon les taux qui ont été votés par les différents conseils municipaux, la taxe de séjour en question. Aujourd'hui, il est normal que ce que vous voyez soit différencié des autres communes. Encore une fois, on n'est pas sur le sujet.

### **Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT**

Cela n'empêche pas de l'aborder parce que cela fait partie quand même de la vie financière de la commune.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

La Métropole a tellement de sujets en charge que dès qu'il y a un sujet sur la Métropole qui touche à un point, on ne peut pas non plus évoquer les 25 points qui pourtant touchent la Métropole.

### **Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT**

Je tenais juste à souligner une disparité en défaveur de Juvignac, sachant que 254 de nos habitants ont des biens à louer sur ABRITEL et AIRBNB.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Merci pour votre observation.

Monsieur le Maire met au vote.

**VOTE :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Adopté à l'unanimité**

## **VIII – FINANCES COMMUNALES / VIE METROPOLITAINE - ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS DÉFINITIVES POUR L'EXERCICE 2017**

---

### **Intervention de Monsieur Alain GREPINET**

Le calcul des attributions de compensation conditionne les relations financières qui lient la Métropole aux différentes communes et détermine donc le niveau des moyens dont la Métropole disposera. Le 6 février 2017 avait été calculé le montant prévisionnel des AC, des attributions de compensations. Et, le 19 septembre dernier, il a été procédé à l'évaluation des charges transférées donc dans les attributions de concessions définitives. C'est ce qui est proposé d'ailleurs, c'est ce qui vous est indiqué dans le tableau qui va vous être proposé ensuite et qui figure dans le dossier de chacun. La commune de Juvignac n'est pas impactée par ces réévaluations. La CLETC a émis un avis favorable sur l'évaluation des charges transférées. Et donc il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le montant des attributions des compensations définitives telles qu'elles figurent sur le tableau, qui figure l'écran, et d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions et à signer tout ce qui est nécessaire dans ce dossier.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Pas d'observation, pas des questions, passons au vote.

Monsieur le Maire met au vote.

**VOTE :**

**Contre : 0**

**Abstention : 1 (M. GOEPFERT)**

**Adopté à l'unanimité**

**Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT**

Je voulais faire remarquer que la commune de Juvignac est en troisième position, c'est la troisième commune après la ville de Montpellier et la ville de Castelnaud.

**Intervention de Monsieur le Maire**

Notamment grâce au PPP et l'éclairage public.

**Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT**

1 922 000 euros.

---

**IX – FINANCES COMMUNALES – ADMISSIONS DE CRÉANCES EN NON-VALEUR**

---

**Intervention de Monsieur Alain GREPINET**

Il s'agit de l'admission de créances en non-valeur. Là aussi, le tableau va s'afficher. De quoi s'agit-il ? Certains titres restent impayés malgré différentes relances effectuées par le Trésor public. Il s'agit désormais de les admettre en non-valeur puisque toutes les relances se sont avérées infructueuses comme cela figure sur le tableau. L'essentiel est constitué par des repas et le périscolaire, donc impayés. Trois mises en fourrière qui remontent à l'année 2014 et une entreprise qui n'a pas réglé la TMPE en 2012, donc il y a bien longtemps. Le tout pour un total de 1 146,59 euros. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver l'admission en non-valeur des recettes qui figurent sur le tableau à hauteur de 1 146,59 euros et d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions et à signer ce que de droit.

**Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT**

Oui, cela me paraît complètement minable de débattre de cela dans un Conseil Municipal alors qu'il y a des lois. C'est peut-être une obligation. Il devrait être changé, mais quoi qu'il en soit, je rejoins Alain et vote pour.

**Intervention de Monsieur le Maire**

Merci Monsieur GOEPFERT. La réglementation est minable et je n'en suis pour rien. Vous écrivez au député et vous verrez. En attendant, on passe l'affaire, on est obligé de le faire.

Y a-t-il d'autres interventions de cette nature ou d'autres natures ? Pas d'observation. Passons au vote.

Monsieur le Maire met au vote.

**VOTE :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Adopté à l'unanimité**

---

**X – FINANCES COMMUNALES - SUIVI TRIENNAL DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES DU LANGUEDOC-ROUSSILLON - RESTITUTION AU CONSEIL MUNICIPAL DE L'AVIS SUR LE BP 2017**

---

**Intervention de Monsieur le Maire**

Affaire n° 10 avec la restitution du rapport triennal de la chambre régionale des comptes du Languedoc Roussillon.

**Intervention de Monsieur Alain GREPINET**

À la suite d'un courrier du 11 mai 2017, la CRC, la Chambre Régionale des Comptes, avait informé la commune de Juvignac d'un contrôle qui devait être conduit. Celui-ci a été effectué par Madame Isabelle PASTOR, magistrat, qui a donc procédé à l'examen de toutes les pièces ayant été présentées.

Sur l'exécution du budget 2016, la CRC constate le résultat excédentaire 2016 pour un montant de 2 112 658 €, et que les mesures de redressement ont été prises.

Sur le budget primitif 2017, la CRC relève un autofinancement dégagé par la section de fonctionnement d'un montant de 3 017 109 €. Elle relève aussi une diminution du remboursement du capital de la dette de 5.63% par rapport à 2016.

En conclusion, la couverture du remboursement du capital de la dette étant assurée par les ressources propres en 2017, et l'exécution budgétaire 2016 étant excédentaire, la CRC constate que les mesures de redressement prises par la commune de JUVIGNAC sont suffisantes et qu'il n'y a pas lieu de modifier en conséquence le budget primitif 2017.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de prendre acte de l'avis de la Chambre Régionale des Comptes, d'ailleurs cette formalité était obligatoire, et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer et à prendre toutes dispositions dans ce sens. Je vous remercie.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Merci Alain. Je tiens à souligner la qualité des échanges que nous menons avec les magistrats dans la Chambre Régionale des Comptes, et ce, depuis 2014 déjà, en toute transparence immédiatement, tant dans le passé que dans le présent. Il est vrai que cette transparence, nous permet non pas de nous conforter, non pas de nous satisfaire, nous ne sommes jamais satisfaits de ce que nous ferons en la matière, toutefois les mesures de redressement prises par Juvignac, et il y en a eu, ont été déclarées suffisantes par la chambre. Y a-t-il des interventions sur cette affaire ?

#### **Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT**

Je ne peux que vous féliciter, vous voyez, je ne suis pas méchant. Par contre, j'aurais une petite remarque. Il est dommage que sur les 29 présents à ce Conseil Municipal qui a quelques trous, on nous informe aujourd'hui. Alors qu'il serait simple, je ne veux pas parler des commissions qui ne servent à rien, mais de travailler tous en équipe parce que je pense que les couleurs politiques et tout le reste sont passées, sont lointaines, et que chacun devrait être convié à avoir connaissance bien avant de ce type d'information, plutôt que de l'apprendre en séance. Je le regrette.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Merci Monsieur GOEPFERT pour cette intervention. Est-ce qu'il y en a d'autres ? Pas d'observation.

Monsieur le Maire met au vote. Qui est contre ? Abstention ? 2 -. Adopté à l'unanimité.

#### **VOTE :**

**Contre : 0**

**Abstention : 2 (M. MUNOZ et M. SELKE représenté)**

**Adopté à l'unanimité**

### **XI – FINANCES COMMUNALES - POUR UNE OFFRE DE GARDE « PETITE ENFANCE » DE QUALITE – CRECHE MUNICIPALE LE PETIT PRINCE – INSTALLATION DE CLIMATISEURS ET DE STORES – DEMANDE DE SUBVENTION – CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'HERAULT**

---

#### **Intervention de Monsieur Alain GREPINET**

Merci Monsieur le Maire. Les quatre prochains dossiers concernent des demandes de subventions. La première est une demande de la Caisse d'allocations familiales au sujet de l'acquisition de climatiseurs et stores pour la crèche municipale du Petit Prince. En effet, cet été, la situation était particulièrement difficile pour les enfants qui se trouvaient dans cette crèche et pour le personnel qui l'encadrait.

Il faudrait engager des travaux à hauteur de 24 843 € HT et il se trouve que la CAF, Caisse d'Allocations Familiales, de l'Hérault est susceptible de nous accorder, à hauteur de 80 %, une aide

qui représenterait un montant d'ailleurs non négligeable. Donc 80 %, c'est-à-dire 19 874 € sur les 24 843 estimés. Il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter l'attribution de cette subvention pouvant aller, comme je l'ai indiqué, à la somme de 19 874 € et d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions et à signer tous actes dans ce sens. Je vous remercie.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Merci Alain. L'occasion de rappeler qu'effectivement, au mois de juin, il y a eu des températures très importantes à l'intérieur d'un bâtiment qui n'a pas été forcément conçu pour pouvoir protéger, en tout cas en été, de la chaleur. Donc, j'ai pu constater sur place effectivement le système de refroidissement qui ne fonctionnait pas, avec un système obsolète, qu'on n'a jamais pu faire réparer malgré tous les efforts des différents services et de l'installateur. Donc, nous avons décidé, effectivement avec Jérôme LARGUIER, d'équiper la crèche, d'éléments de climatisation.

Même si, effectivement, nous sommes dans l'air de la COB 21, dans les années à venir, des chaleurs importantes pourraient se renouveler. Donc, il nous a paru important pour les bébés de les préserver de la chaleur. Est-ce qu'il y a des interventions, des observations sur cette affaire ?

#### **Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT**

Oui, tout à fait. Bien évidemment, mais on est au mois d'octobre et on parle de climatisation. Est-ce que quelqu'un peut me parler de chauffage ?

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Ils sont réversibles. Alors, il n'y a pas de problème de chauffage, l'hiver dans la crèche. Pour l'affaire qui est votée, et Alain est là pour le souligner, et il en est de même pour les affaires suivantes, notre volonté est toujours d'externaliser les sources de financement des équipements publics. Vous voyez que si l'on arrive à obtenir 19 000 euros sur les 24 000, on aura 80 % de financement, et c'est valable pour tous les équipements, sportifs, culturels ou communaux, en tout cas qui font état d'un patrimoine. Monsieur LOPEZ ?

#### **Intervention de Monsieur Alexandre LOPEZ**

Je tiens à préciser, j'étais présent le jour où Monsieur le Maire a constaté. J'étais avec lui à la crèche, j'y avais ma fille. Je tiens à préciser que si les aménagements avaient été faits correctement au départ, on n'aurait pas, aujourd'hui, à climatiser ces bâtiments-là à nouveau. Et que cela fait des années qu'ils souffrent de cette chaleur, et de plus on avance, et plus il y a de la chaleur. Cette année, on a eu une plus forte chaleur que d'habitude et Monsieur le Maire a été obligé de prendre des dispositions de faire fermer la crèche une journée pour le confort des enfants, mais aussi des employés. Donc, voilà, on aurait pu faire ça bien auparavant. Aujourd'hui, il y a un système qui marche autant en chaud, mais il ne marche pas en froid. Voilà. Il n'y a même pas à négocier, même pas intervenir là-dessus, je ne devrais même pas à intervenir ce soir, là-dessus.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Merci Alex.

Monsieur le Maire passe au vote.

**VOTE :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Adopté à l'unanimité**



## **XII – FINANCES COMMUNALES – POUR LA VITALITE DU TISSU ASSOCIATIF LOCAL - RÉNOVATION DU TERRAIN ENGAZONNE DE COURPOUYRAN ET DU TERRAIN SYNTHÉTIQUE DE PENARANDA - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2018 AUPRÈS DE LA REGION OCCITANIE ET DU DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT**

---

### **Intervention de Monsieur Alain GREPINET**

Sortie de M. BOUSQUEL

Afin d'améliorer la qualité de nos installations sportives et en particulier s'agissant des terrains de Courpouyran et de Penaranda, il a été calculé un montant de rénovation à voter, de l'ordre de 370 643 € H.T. pour le terrain de Courpouyran, et à hauteur de 599 474 € H.T. sur le terrain de Penaranda.

Dans ce cadre-là, on peut, en effet, solliciter des aides, l'obtention de subventions, notamment auprès de la DETR, Dotation d'équipement des territoires ruraux, la région Occitanie, le département de l'Hérault, comme cela figure sur le tableau qui va vous être projeté. L'état et la préfecture à hauteur de 20 % des financements ; le département de l'Hérault, à hauteur de 10 % ; et la région Occitanie, à hauteur de 10 %. Ce qui fait un total de 40 % de prise en charge du montant total de ces travaux qui ne sont pas urgents dans l'immédiat, mais cela ne nous empêche pas de solliciter ces subventions. D'ailleurs, je rappelle que, conformément à ce que nous faisons depuis plus de trois ans, nous solliciterons, autant que faire se peut, auprès de l'état et de la région, du département, de la Caisse d'Allocations Familiales et de tous autres organismes susceptibles de nous aider, le maximum d'aides auxquelles nous avons droit. Donc tous les dossiers sont constitués dans ce sens et naturellement, je dois le souligner pour justifier les dossiers que je vous présente. Merci Monsieur le Maire.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Merci Alain. Est-ce qu'il y a des questions, des observations ? Monsieur GOEPFERT ?

### **Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT**

Oui, sur ce sujet-là, ma question est sempiternelle. C'est une très bonne chose que de solliciter des fonds publics, mais j'aimerais, une fois de plus, savoir combien de Juvignacois sont concernés par cette dépense ?

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Vous faites bien de poser la question. Sur le terrain de Courpouyran, il y a deux parties. Il y a un terrain engazonné qui est devant l'espace vague qui va être réhabilité pour du loisir, entre le terrain actuel et l'espace de skate Park. Ce terrain va être aménagé en même temps que celui de Courpouyran qui voit jouer plusieurs associations, tant de foot que de rugby, pour l'instant, et qui se développent. Les créneaux sont là pour le prouver. Pour Penaranda, tout ça était au PPI, au Plan Pluriannuel d'Investissement, pour le terrain du bas. Effectivement, il y a aussi beaucoup d'associations sportives, qui au foot à 7 ou au foot à 11 ou peu importe, jouent sur ce terrain. Sans compter le loisir aussi. Et puis, évidemment, Jérôme tu fais bien de me le dire, tous les enfants de toutes les écoles vont sur ces terrains y compris sur le terrain de tennis enfin tous les équipements de la ville. Ils sont à la ville et donc aux enfants des trois écoles. On peut l'imaginer dans le cadre de politique autour des seniors, peu importe. Est-ce qu'il y a d'autres observations ou question ?

Monsieur le Maire passe au vote.

**VOTE :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Adopté à l'unanimité**

### **XIII – FINANCES COMMUNALES - MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE - AMÉNAGEMENT DU POSTE DE POLICE MUNICIPALE - DEMANDE DE SUBVENTION - FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (FSIL)**

---

#### **Intervention de Monsieur Alain GREPINET**

Troisième demande de subvention auprès du fonds de soutien à l'investissement local, FSIL, et ceci pour améliorer les conditions de travail des agents de la police municipale. Un projet d'aménagement a été engagé, et ceci à hauteur de 188 148, 88 € HT, c'est-à-dire 225 778, 66 € TTC. Donc, la mairie va demander cette contribution de ce fonds de soutien dont on ne sait pas à quelle hauteur il sera éventuellement accordé. On le saura lorsque nous aurons reçu la réponse idoine. Voilà. Il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter l'attribution de cette subvention dans le cadre de ce fonds de soutien spécifique et d'autoriser le Maire ou son représentant à engager et signer ce que de droit. Merci.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Est-ce qu'il y a des questions, des observations sur cette affaire ?

#### **Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT**

Oui. Il s'agit bien de l'affaire pour laquelle nous avons voté 6 000 € bloqués...

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Oui.

#### **Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT**

... Donc dépensés, au vu des faits, c'est-à-dire partis en fumée ? Vous me confirmez ?

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Vous confirmez quoi ? On part en fumée quand on loue un local ?

#### **Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT**

Non. On a bloqué 6 000 € pour réserver ce local qui ne s'est pas vendu en l'espace de trois mois, ce qui était prévisible. Ce que j'avais annoncé ...

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Il n'était pas à vendre. Il était à louer.

#### **Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT**

Il était à louer et on a dépensé 6 000 € pour avoir prérogative dessus. Confirmez-moi simplement que nous avons dépensé 6 000 € pour avoir ce local.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Nous avons bloqué la vente auprès d'un opérateur qui, sinon, aurait pu louer entre temps. Pour ça, on ne fait pas ça gratuitement. Ce n'est pas de l'argent parti en fumée. C'est bloquer avec certitude la possibilité de disposer d'un local qui fait l'objet d'un projet politique important. Pour les habitants des Constellations.

#### **Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT**

Un projet important, je vous l'accorde, mais si j'en viens...

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Et si vous estimez que 6 000 € pour bloquer un local pendant trois mois, c'est trop pour 4 000 habitants qui habitent sur la zone, et si vous estimez qu'on aurait pu mettre le local de la police municipale, là où il est, c'est-à-dire en fait à un endroit qui ne sert à rien parce qu'il est caché, à ce moment-là, vous pouvez dire aux habitants des Constellations qu'on n'aurait pas dû faire ça. Mais entre-temps, il aurait pu louer à un boucher.

**Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT**

Mais bloquer 6 000 € et les dépenser, sont deux choses différentes. Pour moi, elles sont perdues.

**Intervention de Monsieur le Maire**

Et comment on fait pour bloquer un local commercial, Monsieur GOEPFERT ?

**Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT**

Soit on signe un bail.

**Intervention de Monsieur le Maire**

Un bail et gratuitement ?

**Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT**

Non, jamais gratuitement.

**Intervention de Monsieur le Maire**

S'il y a un bail...

**Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT**

Pas question de bail. À l'époque, nous avons bloqué ces 6 000 € et il était question de temporiser le bailleur, de lui demander de nous réserver une priorité sous réserve, enfin, avec signature à l'appui. Je constate que cette signature, aujourd'hui, est effective ou proche, je m'en réjouis, mais je vous dis, Monsieur le Maire, que nous avons perdu 6 000 € pour rien.

**Intervention de Monsieur le Maire**

Vous auriez tapé dans la main du propriétaire et il aurait, sur votre bonne mine, accepté de garder trois mois un local alors que beaucoup le lui demandaient ? Nous avons estimé qu'il valait mieux sécuriser le contrat.

**Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT**

Je ne sais pas si beaucoup lui ont demandé, mais je constate qu'il y a quand même beaucoup de locaux vides et celui-ci l'était depuis déjà un bout de temps. Je n'aurais pas dépensé 6 000 € personnellement.

**Intervention de Monsieur le Maire**

Il faut vous dire que pour travailler dans ce local, les équipements et les travaux que nous allons y mener, il a fallu pouvoir y entrer. Il a fallu pouvoir travailler avec notamment un architecte. Il a fallu que les élus y aillent. Il a fallu que l'administration puisse s'y déplacer. Donc il a fallu qu'on ait à disposition ce local, même s'il est vide. Il a fallu qu'on le travaille. Donc, il fallait bien qu'on ait les clés et qu'on puisse rentrer dedans en toute assurance. Et plus que la responsabilité civile. Donc c'est pour ça qu'on avait voté cette affaire il y a déjà trois mois. Et vous allez voir qu'il va être vide encore quelque temps, parce que le temps de démarrer les travaux, vous allez dire qu'on a encore dépensé tant par mois avec un local vide. Laissez-nous travailler. Ça prend du temps. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ou questions ? Pas d'intervention ?

Monsieur le Maire passe au vote.

**VOTE :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Adopté à l'unanimité**

## **XIV – FINANCES COMMUNALES – MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE - AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE DEMANDE DE SUBVENTION FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE(FIPHFP) CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS**

---

### **Intervention de Monsieur Alain GREPINET**

Il s'agit de la quatrième demande de subvention auprès du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, FIPHFP. Cette demande a été adressée à la Caisse des Dépôts et Consignations. Nous avons l'obligation de mettre aux normes les bâtiments et l'équipement public. Ce fonds pour lequel nous demandons une subvention est destiné à favoriser l'accessibilité ou l'adaptation au handicap des lieux de travail dans les trois fonctions publiques territoriales. Le financement est orienté en priorité vers des travaux locaux dévolus à une activité principalement administrative. Dans le tableau qui va vous être présenté, figurent les tranches une et deux. La tranche une est programmée pour ce quatrième trimestre 2017 et la tranche deux, programmée pour l'année 2018. Figurent les montants sur la colonne de droite, relative à l'hôtel de ville, poste de police municipale, centre technique municipal, la crèche municipale, les centres de loisirs, pour un total de 90 378 € HT. Le fonds spécial pour l'insertion des personnes handicapées finance à hauteur de 50 % du montant des travaux hors taxes pour les travaux qu'il considère éligibles. Ainsi la ville espère obtenir un financement à la moitié, soit environ 45 000 €, ce qui, évidemment, est loin d'être négligeable.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter l'attribution de cette subvention, pouvant aller jusqu'à la somme que je viens de vous indiquer, soit 45 189 €, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de ces travaux d'accessibilité dont je rappelle qu'ils sont obligatoires. Il est demandé d'autoriser le Maire ou son représentant habilité à cet effet, à prendre toutes dispositions et à signer tout ce que devra. Je vous remercie Monsieur le Maire.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Ils sont non seulement obligatoires, mais ils sont souhaitables et souhaités par notre équipe. Donc Hélène MERLET qui suit ces travaux avec Luc BRAEMER. Est-ce que tu veux en dire un mot ?

Pas forcément ? Est-ce qu'il y a des interventions ? Des questions ? Monsieur GOEPFERT ?

### **Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT**

Ces travaux sont souhaitables et souhaités par tous et moi le premier. Je regrette quand même que peu de détails figurent face à des chiffres somme toute importants. Accessibilité programmée pour l'hôtel de ville que je connais, 15 000 €. OK, s'il faut les dépenser, c'est bien, mais il aurait été bien d'avoir quelques détails.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Vous aurez tous les détails à votre disposition. Ici c'est uniquement la subvention qui est sollicitée de la part du Conseil Municipal. Madame MERLET ici présente se tient à votre disposition pour toutes explications utiles. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Monsieur le Maire passe au vote :

**VOTE :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Adopté à l'unanimité**

## **XV – AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - ACQUISITION PAR LA COMMUNE A L'ENTREPRISE TOTAL DE LA PARCELLE NON BÂTIE CADASTRÉE BM 25**

---

### **Intervention de Monsieur Luc BRAEMER**

Monsieur le Maire, mes chers Collègues, Mesdames et Messieurs. La commune de Juvignac a décidé de faire l'acquisition du terrain dit TOTAL, qui en fait était occupé par une station-service BP. C'est un terrain de 3 028 m<sup>2</sup>. Il fait partie des entrées de ville que nous souhaitons travailler et il est installé dans le périmètre d'étude que nous avons surnommé le Triangle d'or. Le service des domaines avait évalué ce terrain à 547 000 € et, après négociations, nous l'avons obtenu au prix de 480 000 €, c'est à peu près moins 12 %. Il est précisé à ce stade que les parties se sont accordées sur le fait que la réalisation de la vente, c'est-à-dire le paiement du prix, intervienne en janvier 2018 sur l'exercice 2018.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Je tiens à souligner le fait que nous avons, avec Luc, accueilli avec Bénédicte LABARRE, DGS, le patron de tous les terrains TOTAL de France. Il s'est déplacé en mairie et, effectivement, la valeur vénale de 547 000 €, en deux heures de temps, nous l'avons baissée de 67 000 € pour faire tomber le prix à 480 000 €. Félicitation à toute l'équipe pour cette aubaine pour la commune.

S'il y a des questions, des interventions ? Monsieur BOUISSEREN, puis Monsieur GOEPFERT, Madame PLAYS.

### **Intervention de Monsieur Jean-Claude BOUISSEREN**

Oui, c'est à mon avis une bonne opération pour la commune. Cette propriété qui appartenait à TOTAL, je crois, a mis longtemps à se décider. Vous avez réussi à le convaincre, c'est bien. Notamment, ce que j'observe, c'est que vous avez précisé dans la promesse synallagmatique de vente, l'équipement prévu sera à vocation socioculturelle, « Maison des Associations ». C'est ça ?

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Au PLU, il est en emplacement réservé. Sous cette condition, effectivement. C'est votre majorité, qui l'avait mise en place.

### **Intervention de Monsieur Jean-Claude BOUISSEREN**

Oui. Je pense que c'est une bonne chose de prévoir à cet endroit-là un emplacement privilégié, je répète, en entrée de ville de Juvignac. Cela marque l'entrée de Juvignac. Il est important de marquer les entrées de ville pour des raisons esthétiques, mais également, c'est Juvignac, il faut le dire. Oui, c'est une bonne opération.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Merci beaucoup. Il est vrai que TOTAL avait été approché par des dizaines de promoteurs qui les appelaient. Il a fallu qu'on agisse très rapidement et qu'on tienne bien la négociation. Monsieur GOEPFERT ?

### **Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT**

Oui, je n'avais pas vu l'ensemble de ce qui avait trait à cette opération. J'ai la réponse grâce à Monsieur BOUISSEREN. Je n'aimerais pas que, simplement, l'on retombe dans une table de Monopoly où l'on achète des choses sans savoir quoi en faire. En même temps, je n'avais pas vu les deux pages qui suivaient. Je m'en excuse et félicite la majorité pour cette action.

### **Intervention de Madame Florence PLAYS**

Moi aussi je vous félicite pour cette action

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Très bien. Merci à tous les trois.

Monsieur le Maire passe au vote

**VOTE :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Adopté à l'unanimité**

## **XVI - – FINANCES COMMUNALES – BUDGET 2017 – DECISION MODIFICATIVE N° 1**

---

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Nous passons à l'affaire n° 16, présentée par Alain GREPINET, la première décision modificative de l'année 2017, faisant suite au budget primitif que vous avez votée au printemps.

### **Intervention de Monsieur Alain GREPINET**

Je rappelle que le budget initialement voté était prévisionnel, qu'il est donc susceptible de modifications, ce qui va être le cas cette fois-ci avec cette première décision, dite modificative et qui va ajuster les dépenses et les recettes de la section d'investissement. Je pense que les tableaux vont s'afficher. Vous les avez. Il y en a plusieurs. Je pense que chacun a eu tout le temps de pouvoir les examiner.

Recettes de fonctionnement : Les recettes ne laissent apparaître aucune modification d'affectation de crédit.

Dépenses de fonctionnement : Du côté des dépenses de fonctionnement, il convient d'abonder respectivement de 12 000 € et 11 847 € aux chapitres 011 et 65, puisqu'il en est fait mention dans le dossier, afin de financer des actions et programmes de formation destinés aux agents communaux.

Deux opérations qui ont été revalorisées, ainsi que vous pouvez le voir. L'opération 177 : il s'agit de l'aménagement du parking de la salle Jean-Louis HERRAULT, initialement estimée pour un montant de 150 000 € et revue à la hausse avec une augmentation de 100 000 €. Puis l'opération 182, audit et modernisation des installations et équipements sportifs. Initialement prévu 280 000 €, elle a été augmentée de 200 000 €.

Les opérations : un solde positif de 222 268 € doit donc être ajouté aux opérations d'équipement. Je ne vais pas rentrer dans le détail. S'il y a des questions à poser, je vous laisse la parole. Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les modifications des crédits tels que définis en bas de la page 113 et d'approuver ces modifications, et d'autoriser le Maire à signer et à proposer ce que de droit.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Merci Alain. Effectivement le parking Jean-Louis HERRAULT va être complètement modernisé et refait, en tenant compte des ruissellements d'eau sur la Cyprière juste à côté. Nous avons bâti une prospective jusqu'en 2025, tenant compte de cessions, de terrains notamment, et le recours à un emprunt, fait suite non pas à l'achat d'un équipement particulier, mais bien au décalage de cessions que nous escomptions avant la fin 2017 et qui, certainement, du fait de peut-être de procédures... Parce qu'en matière de cession, on n'est pas toujours sûr du timing, nous allons emprunter pour un certain temps une somme qui n'est pas destinée à acheter un équipement, mais bien à attendre que cet équipement puisse être vendu. Est-ce qu'il y a des questions, des observations sur cette affaire ? Monsieur MUNOZ, puis Monsieur BOUISSEREN.

### **Intervention de Monsieur Laurent MUNOZ**

Oui, cette décision modificative numéro 1 bouscule quand même l'ossature de la section d'investissement, puisque, comme vous l'avez souligné, les montants prévus pour les cessions ne sont pas arrivés, et qu'on part d'un budget primitif avec des emprunts à zéro. Et là, on fait un emprunt - je ne parle pas des restes à réaliser qui restaient de 1,5 million - de 2 486 000 €.

Donc vous avez répondu partiellement à ma question, puisque vous avez dit que, effectivement, on n'est pas maître de la situation lorsque que l'on vend quelque chose et peut-être que ça se fait au

mois de septembre ou au mois de février, mais par contre, la question que je vais poser, est-ce que les 2 486 000 €, c'est un prêt à court terme ou un prêt à long terme ?

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

En réalité, ce n'est pas un emprunt que nous allons rembourser sur 20 ans, bien entendu. C'est un emprunt qui nous permet, temporairement, de pouvoir passer ce temps des cessions.

Je note le retour de Jacques BOUSQUEL.

Donc, c'est un emprunt, je ne dis pas relais, parce que les taux ne sont pas les mêmes. C'est un emprunt qui va nous servir à pouvoir passer ce temps, quelques mois, un an, deux ans, le temps que la procédure avance en ce sens. Il faut savoir que les sommes qui sont dédiées à l'investissement, et que vous évoquiez à l'instant, servent à financer l'école, Nelson Mandela en partie, les équipements dont nous avons parlé tout à l'heure, les deux stades, l'Adap, tout ce qui, finalement, vient compléter, et vous l'avez compris maintenant, les subventions que nous arrivons à solliciter de la part des institutions ou des partenaires commerciaux. Le reliquat d'emprunt, nous espérons pouvoir nous en passer, ce n'est pas le cas. C'est un emprunt qui n'est pas destiné à être durable dans le capital remboursé pour les vingt prochaines années. C'est certain.

#### **Intervention de Monsieur Laurent MUNOZ**

On le vérifiera.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Absolument. Pour faire court, on peut emprunter sans détenir l'équivalent dans le patrimoine. Ce n'est pas ce que l'on fait. C'est-à-dire qu'ici on n'emprunte pas pour acheter une voiture. On a déjà la voiture, mais on emprunte quand même. Vous voyez ? Donc la démarche n'est pas la même. C'est-à-dire que pour le banquier, on a déjà la voiture, et on ne réalise pas un emprunt qui, lui, va laisser un objet pérenne sur la commune et donc un investissement pour les vingt prochaines années. La démarche est un peu différente. Ce sont deux types d'emprunts.

Monsieur BOUISSEREN ?

#### **Intervention de Monsieur Jean-Claude BOUISSEREN**

Ma question rejoint celle de Monsieur MUNOZ. Par contre, ce que j'ai noté, ce sont déjà 907 000 euros de cession qui ne sont pas rentrés. Vous l'avez expliqué. Et là, vous faites un crédit de 2 486 115 €. Donc, il manque 421 000 €. Il est précisé « d'un montant équivalent ». Alors, je ne sais pas ce que vous entendez par équivalent, mais là ce n'est pas équivalent. Ensuite, effectivement, ce crédit, s'il est à court terme, ce n'est pas un crédit relais, je m'en doutais, parce que, effectivement, c'est beaucoup plus cher. Lorsque ces cessions vont rentrer, vous allez avoir cet argent disponible, vous avez expliqué un petit peu l'utilisation, c'est d'accord. Il est précisé que cet emprunt doit également financer les surcoûts dus à certaines opérations d'équipement. Ces dernières sont-elles identifiées ?

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Oui, elles sont notées dans l'opération 182, par exemple, au bas de la page 106.

#### **Intervention de Monsieur Jean-Claude BOUISSEREN**

D'accord. Je posais la question, pour éviter de...

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Sur le ruissellement d'eau aussi, dont on a parlé à l'instant.

#### **Intervention de Monsieur Jean-Claude BOUISSEREN**

C'est cela.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Sur le parking.

### **Intervention de Monsieur Jean-Claude BOUISSEREN**

D'accord. Pour la différence, ça s'explique comment ? La différence entre le total des cessions qui devaient rentrer et l'emprunt qui est en dessous. Il devrait être équivalent, mais en fait il est plus petit.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

L'emprunt, c'est 2,4 millions et on a une cession de 2,1 millions. 2,2 millions.

### **Intervention de Monsieur Jean-Claude BOUISSEREN**

Parce qu'il est indiqué « équivalent ». À ce moment- là il faut expliquer comment il est équivalent.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

C'est la terminologie, oui. Il n'est pas tout à fait équivalent.

S'il y a d'autres questions, interventions ? Monsieur GOEPFERT, vous voulez intervenir ?

### **Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT**

Non, je trouvais ça tellement dérisoire, compte tenu des montants qui viennent en moins sur un budget primitif qu'on a déjà voté, d'avoir autant de débats et je suis tout à fait pour.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Merci Monsieur GOEPFERT.

Monsieur le Maire passe au vote :

**VOTE :**

**Contre : 2. M. MUNOZ et M. SELKE représenté**

**Abstention : 3. Mme MACHERY, Mme PLAYS et Mme GAUZY-CHABLE représentée**

**Adopté à la majorité**

### **Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT**

Je vote pour.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Pardon, Monsieur GOEPFERT a voté pour. C'est Marie MACHERY qui s'est abstenue.

Ça, c'est pour la qualité des PV.

Donc l'affaire est adoptée à la majorité.

## **XVII – POUR UN AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - ACQUISITION PAR LA COMMUNE DES PARCELLES BO 286 et BO 191 APPARTENANT À LA FAMILLE BERTRAND ABADIE**

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Nous passons à l'affaire n° 17. Je repasse la parole à Monsieur BRAEMER qui va nous parler de l'acquisition des parcelles de la famille BERTRAND ABADIE.

### **Intervention de Monsieur Luc BRAEMER**

Le programme d'aménagement des Constellations nécessitait l'élargissement du chemin de Caunelle. Parce qu'à cette époque-là, la ville souhaitait réaliser un rond-point d'une plus grande emprise. De



toute façon GGL était obligé d'agrandir le chemin de Caunelle pour faire la montée aux Constellations. L'aménageur a effectivement réalisé cet élargissement. Dans le protocole, les conjoints BERTRAND-ABADIE se sont engagés à céder à titre gratuit deux bandes de terrain de 124 m<sup>2</sup> et de 126 m<sup>2</sup> à la commune de Juvignac. Si on peut aller sur le plan, je vous montrerai. Il convient aujourd'hui d'acter la cession gratuite par les conjoints BERTRAND acquis à la commune sans contrepartie à la charge de la ville. Seuls les frais et émoluments de l'acte de cession gratuite seront à la charge de la commune, estimés à 275 € TTC. Il s'agit des deux petits triangles qui sont sous la voie en vert.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Merci Luc. S'il y a des observations, des questions... Monsieur BOUISSEREN ?

#### **Intervention de Monsieur Jean-Claude BOUISSEREN**

Oui, Monsieur le Maire. Dans la rédaction de la délibération, j'ai des observations. Elles sont peut-être mineures, mais autant parler de la réalité. Il est précisé, dans la présente délibération, que l'application de parcelles est liée au projet de réalisation d'un carrefour giratoire. Monsieur le Maire, cette affirmation n'est pas exacte. En effet, lors d'une réunion de chantier à laquelle j'étais présent, comme chaque semaine, aux côtés du directeur des Services techniques, nous avons constaté visuellement qu'il n'était pas possible de réaliser le chemin dit « chemin de Caunelle », tel que prévu sur le plan d'aménagement de la ZAC. La raison, une erreur courante du relevé topographique qui donne une distance insuffisante entre la ligne de tram et la propriété BERTRAND. Nous en avons fait part à l'aménageur de la ZAC qui s'est trouvé dans l'obligation de négocier avec la famille BERTRAND (élargissement du chemin de Caunelle, reconstruction des plots de clôture, etc.), avec la nécessité, selon l'aménageur, de modifier les limites de la ZAC afin de pouvoir réaliser la route d'accès conformément au plan d'aménagement. Le giratoire n'est, à ce stade, pas concerné.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Merci pour cette précision, Monsieur BOUISSEREN. Enfin, nous avons étudié la possibilité, en tout cas, depuis 2014, d'étudier un giratoire. On avait fait l'étude avec EGIS MOBILITE, qui montrait qu'un giratoire, même en achetant la parcelle BERTRAND et GARCIA en face, ne suffirait pas à désengorger le carrefour en question.

S'il y a d'autres interventions, questions ?

Monsieur le Maire passe au vote : Qui est contre ? Abstentions ? Adopté à l'unanimité.

**VOTE :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Adopté à l'unanimité**

### **XVIII – POUR UN AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - CESSION PAR LA COMMUNE DE LA PARCELLE CADASTRÉE CE N° 95 A MONSIEUR KHELLADI**

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Je repasse la parole à Luc BRAEMER pour l'affaire n° 18 pour une cession cadastrale.

#### **Intervention de Monsieur Luc BRAEMER**

Cession par la commune de la parcelle cadastrée CE n° 95, à Monsieur KHELLADI. Il s'agit, si on peut aller sur le plan tout de suite, de céder un fonds de parcelle situé en zone naturelle, zone N, donc inconstructible. La majeure partie... Les fonds de parcelles, vous les voyez tout autour. Je crois qu'il n'y en a plus que deux, il me semble, qui n'ont pas été vendues. Donc la proposition est de vendre à Monsieur KHELLADI une parcelle de 281 m<sup>2</sup>, de conclure cette cession au prix, donné par les

Domaines, de 20 € par m<sup>2</sup> et que la recette correspondante, soit 5 620 €, soit inscrite sur le compte n° 2111.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Merci Luc. Des questions, des interventions pour cette affaire ?

Monsieur le Maire passe au vote.

**VOTE :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Adopté à l'unanimité**

#### **IX – UN CADRE DE VIE DE QUALITE POUR LES JUVIGNACOIS - PROGRAMME DE RÉNOVATION DE LA VOIRIE « COMMUNALE » - VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS A MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE**

---

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

C'est donc bien l'affaire 19, qu'Alain GREPINET va nous présenter sur un versement d'un fonds de concours à la Métropole.

#### **Intervention de Monsieur Alain GREPINET**

Il s'agit des opérations effectuées par la Métropole au titre de ses compétences, en vue d'améliorer le cadre de vie des habitants et de participer à l'aménagement du territoire métropolitain dans son ensemble. Le code général des collectivités territoriales, selon ces dispositions, permet à une commune de prendre en charge, en sus des attributions de compensation, une partie du financement nécessaire à la réalisation de l'un de ces équipements, effectués par la Métropole. Cela va constituer un fonds de concours attribué à la Métropole. Celui-ci a déjà été présenté lors d'une séance du Conseil métropolitain le 26 juillet 2017. Il a été évalué à hauteur de 225 000 € pour contribuer à la tranche 2 de l'aménagement de l'avenue de Fontcaude. Comme cela vous est indiqué en bas de la page 121. Il va de soi que ce fonds de concours ne pourra pas dépasser le montant réel des frais qui interviendront à la fin des opérations. Ce montant pourrait donc être revu à la baisse ou à la hausse, selon précisément le montant total de cette intervention. Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement à la Métropole de ce fonds de concours à hauteur de 225 000 €, comme je vous l'ai indiqué, afin de participer au financement de la deuxième tranche d'aménagement de l'avenue de Fontcaude. Le Conseil doit donc statuer pour approuver cette convention qui en définit les modalités. Je vous remercie, Monsieur le Maire.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Merci Alain. Il s'agit là, et j'en profite pour saluer un projet phare et majeur de notre programme 2013, 3 millions d'euros que nous mettons sur les 2,5 kilomètres de l'avenue de Fontcaude qui dessert plusieurs centaines d'habitations de la commune. Les travaux ont démarré il y a environ une semaine, et vont durer, pour les deux premières tranches, environ un an et puis pour les tranches 3 et 4, aussi environ un an. La réunion publique a fait valoir quelques revendications de personnes qui trouvaient que les pistes cyclables, ce n'était pas bien, et que les ralentisseurs, ce n'était pas bien non plus finalement, ni la voie partagée avec des fauteuils handicapés ou des poussettes ou des vélos. La réduction de vitesse à 30 à l'heure effraie aussi un grand nombre de personnes. On a mesuré, ce sont deux minutes d'écart. Si vous partez deux minutes avant, vous pouvez rouler à 30. Toutes ces personnes qui m'ont dit ne pas avoir de vélo, sur l'avenue de Fontcaude, à cause des pentes ne font pas de vélo parce que la route est dangereuse.

Et puis on travaille pour nos enfants. Nos enfants circuleront peut-être en vélo électrique. Et d'ailleurs, moi, j'en ai un. Si on ne travaille pas pour demain, je ne sais pas pourquoi on travaille. Il est certain que les ralentisseurs participent aussi à l'apaisement des voiries et au fait que la réduction de la voie permet, et on l'a vérifié évidemment, de croiser deux poids lourds, donc deux bus, sinon, on ne l'aurait pas fait. Les vélos, s'il y en a peu aujourd'hui, il y en aura peut-être beaucoup demain. En tout cas, c'est ce que j'espère. Et on pourra enfin relier symboliquement le Martinet avec l'ancienne mairie de Juvignac, puisqu'il y aura une piste cyclable tout le long, jusqu'à l'entrée de Montpellier, qu'il faudra ensuite sécuriser.

Pour ceux qui connaissent Amsterdam et les pays nordiques, ils ont l'habitude de rouler de manière apaisée et sécurisée en vélo. Ici, ce n'est pas encore le cas, mais si on ne démarre pas, on ne le fera jamais.

Tout ça pour dire qu'une pétition circule en ce moment par quelques fous du volant qui vont exprimer le fait qu'ils auraient préféré avoir une quatre voies et rouler à 130 à l'heure depuis le haut.

Je pense qu'on est dans un espace partagé et que demain, vous verrez, les générations à venir ne seront pas clivantes de la même façon. Et chacun verra que respecter le vélo, la voiture, le piéton, la personne handicapée, relève simplement du respect que nous avons les uns pour les autres. Je m'arrête là.

Est-ce qu'il y a des observations, des questions sur cette affaire-là ? Monsieur BOUISSEREN.

#### **Intervention de Monsieur Jean-Claude BOUISSEREN**

Cette délibération appelle de ma part la précision suivante. J'approuve le versement à Montpellier Méditerranée Métropole d'un fonds prévisionnel de concours de 225 000 € afin de participer au financement de la tranche 2 de l'aménagement urbain de l'avenue de Fontcaude.

Je considère en effet que notre commune prenant une part de financement atteste ainsi sa volonté de s'impliquer concrètement sur l'ensemble du projet et des travaux importants à réaliser. Mais l'implication, tant au niveau de la conception du projet, les dispositions durant la durée des travaux, du suivi de la réception de ces derniers, impliquent ainsi sa responsabilité. J'ai précisé « travaux », Monsieur le Maire. Mais quels travaux ?

En effet, vous sollicitez mon approbation alors que ce projet, pour ce qui me concerne en tout cas, n'a fait l'objet de votre part d'aucune information concernant sa conception détaillée sur la base du dossier réalisé par la Métropole. Un dossier pourtant probablement disponible depuis un certain temps en mairie. Ainsi, invité chez les habitants, riverains du projet, cet été, ces derniers ont été étonnés que je ne puisse pas, en qualité d' élu, apporter les précisions sur le projet. Vous avez bien sûr évoqué le sujet en réunion de quartier, mais je pense qu'il est dommage d'avoir fait l'économie d'une véritable concertation. Concertation qui aurait permis à nos concitoyens de s'approprier le projet. J'évoquais l'organisation d'une réunion d'information le jeudi 28 septembre, soit 3 jours avant le démarrage des travaux prévus le lundi 2 octobre. Comme indiqué, j'ai trouvé sur le site Web de la commune, des diapositives projetées lors de cette réunion. Soit concernant les travaux, deux diapositives. L'une permettant de visualiser les 4 tranches de travaux, l'autre une coupe type sur chaussée existante et future. Des éléments graphiques qui, vous en conviendrez, ne permettent pas évidemment d'apprécier, de visualiser l'ensemble et l'importance des travaux et aménagements prévus sur les deux kilomètres qui constituent l'avenue des Hauts de Fontcaude. Concernant le planning prévu des travaux, j'observe que sur le bulletin municipal, avril, mai, juin 2016, il est indiqué, page 10, un chantier de 4 ans. Sur celui n° 5, de juin, juillet, août, page 33, il était indiqué une durée de chantier de 3 ans. Sur le dernier bulletin municipal n° 6 récent, il est indiqué, page 19, « le chantier sera divisé en 4 tranches et devrait durer un an. » J'apporterais pour ma part plus de crédit aux précisions indiquées sur le site Web de la commune, à savoir une durée de travaux de 2 ans. Sous réserve que les tranches puissent s'enclencher sans délai, bien sûr. Plus rien ne s'y oppose, en effet, la commune étant aujourd'hui en mesure d'accorder sa quote-part financière comme l'atteste la présente délibération.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Vous avez raison, le 28 septembre, j'avais effectivement proposé à chacun, et à vous en particulier, de pouvoir vous rendre au service de l'urbanisme. J'en profite pour remercier Luc BRAEMER, ici présent, qui suit les travaux, avec Eugène GRAVIER, sur ces aspects. Au service de l'urbanisme, vous avez tous les détails. Donc, est-ce que depuis le 28 septembre où j'ai proposé à chacun de s'y rendre...

### **Intervention de Monsieur Jean-Claude BOUISSEREN**

Je n'ai rien reçu.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

En réunion publique, j'ai exprimé le fait que Luc se tenait à votre disposition, avec Eugène, pour vous montrer tous les détails. Après, on parlait de concertation. Selon moi, il y a environ 130 personnes qui sont venues à la salle Maria Callas. On leur a demandé s'ils voulaient ou pas une piste cyclable. En fait, je sortais deux heures, je revenais, tout le monde s'était étripé. On n'a pas de degré de liberté majeure sur la constitution d'une voirie dans la mesure où on fait des aspects très réglementaires. On parle d'une piste cyclable, pour ou contre. Des ralentisseurs, pour ou contre. Là, moi, je n'ai pas envie de concerter, parce qu'il en va de la sécurité des habitants. Et il en va de la possibilité de faire du vélo et de se déplacer autrement qu'avec une voiture. Je n'ai pas envie de concerter sur des éléments qui, politiquement, nous poussent à nous rassembler dans les quartiers et à faire en sorte qu'on arrive à vivre ensemble, tout simplement.

Une voirie, j'entends la demande, on aurait pu concerter. Et j'ai bien vu les oppositions de chacun. Chacun étant sur son pré carré. L'intérêt collectif n'est pas la somme des intérêts particuliers, en tout cas sur une voirie de deux kilomètres et demi. Donc, c'est vrai qu'on aurait pu imaginer de pouvoir informer plus tôt. Il se trouve qu'avec les services de la Métropole, il y a eu beaucoup aussi d'hésitations en termes réglementaires, de cadrage de chantier, de candidatures qui ont été examinées, puis réexaminées et tout ça a pris, Eugène pourrait vous en dire un mot, un certain temps qui ne nous a pas permis de pouvoir, un, faire mieux en termes de diapo, pour l'instant, au public, et puis ce n'était pas le but non plus. On n'avait pas les moyens de faire des vues en 3D. Ça aurait coûté cher peut-être à un cabinet d'architectes de mobiliser cela. Et deux, les éléments sont aux services techniques. Donc le 28 septembre, l'objet était plutôt de présenter de manière très générale un projet en question.

### **Intervention de Monsieur Luc BRAEMER**

Je pourrais rajouter que c'est disponible aux services techniques et à la boutique... dans la salle d'office du tourisme, donc, au bureau de la Métropole. Que nous avons eu une concertation avec les feus comités de quartier au mois de décembre. On a eu deux réunions. On a présenté le projet. Et puis, je rappelle, c'est un projet qui était antérieur à notre venue à la mairie et qu'il existait déjà un projet. Et que le projet qui a été repris est relativement proche du projet ancien. Je ne sais pas s'il avait été concerté à ce moment-là.

### **Intervention de Monsieur Jean-Claude BOUISSEREN**

Le projet initial avait été remis en cause, je vous le signale. À l'époque, il a été remis en cause, je peux en témoigner. La piste cyclable n'avait pas cet air-là, on avait envisagé de la faire en extérieur, côté ouest, passer dans la nature pour contourner Juvignac, pour libérer la place au maximum. Le responsable, à l'époque, des transports, nous avait dit « s'il y a un incident au niveau des bus, les chauffeurs feront valoir automatiquement leur retrait immédiat. » Je sais que c'était 6m50, mais il y a les arrêts de bus, il y a tout ça. Je ne dis pas, je n'ai pas vu les plans.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Oui, vous avez raison. Alors, vous verrez si vous passez en mairie et je vous invite à le faire, les plans, vous les reconnaîtrez très certainement, puisqu'en 2014 ils étaient similaires, portés par votre équipe.

### **Intervention de Monsieur Jacques BOUSQUEL**

À peu près similaires.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

À peu près similaires. On parlait des arrêts de bus. En fait, on nous a demandé, en réunions publiques, de créer les arrêts de bus en décalé par rapport à la voirie. Or, Jacques, ta réglementation l'interdit, aujourd'hui. Pour deux raisons, la première, c'est pour ralentir le trafic, justement, parce que dans les cités urbaines et on en fait partie, il faut pouvoir faire en sorte de ne pas mettre des feux partout et de ralentir le trafic. Et d'autre part, d'éviter des accidents, des piétons qui débouchent devant le bus à l'arrêt. Là aussi, on m'a demandé, en réunion publique de créer pour pouvoir dépasser le bus. Aux États-Unis, c'est interdit. Les bus jaunes des enfants, quand les enfants descendent, les voitures d'en face et de derrière n'ont pas le droit de traverser, doivent s'arrêter. Donc, je pense, on revient au respect, en fait, du piéton. On revient au respect des enfants. On revient à la sécurité de chacun. C'est une remarque qui m'est venue comme cela.

### **Intervention de Monsieur Jean-Claude BOUISSEREN**

Vous verrez, le matin, avec les bus, le trafic sur les hauteurs de... les voitures passent.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

En tout cas, elles en passeront plus.

### **Intervention de Monsieur Jean-Claude BOUISSEREN**

Je vais vous dire, j'ai fait l'expérience, j'ai demandé, j'ai fait le trajet...

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Tu n'as pas de micro, Jean-Claude ? Si tu veux que ce soit au PV...

### **Intervention de Monsieur Jean-Claude BOUISSEREN**

J'ai fait à l'époque en tant qu'élu, le matin, le trajet. Je peux vous dire, il faut voir ce qui se passe ! Parce que le bus s'arrête, c'est la catastrophe. Les gens qui passent, ça double, ça klaxonne, c'est dangereux, je suis bien d'accord avec vous. Moi, je pensais effectivement qu'on pouvait, par contre, les faire arrêter dans une zone un petit peu plus sécurisée. C'est-à-dire de ne pas arrêter la circulation. Parce que la circulation, le matin, ce n'est pas évident de l'arrêter.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Aujourd'hui, la réglementation l'oblige. Elle nous interdit de faire des bas-côtés pour les bus. Même si on l'avait voulu, on n'aurait pas pu le faire.

### **Intervention de Monsieur Jean-Claude BOUISSEREN**

Ensuite, il y a le problème de la piste cyclable. Ce n'est pas la piste cyclable, c'est un trottoir cyclable. Parce que le problème qu'on avait évoqué à l'époque, si je comprends à peu près ce que j'ai vu, les voitures stationnent à même le trottoir. Une voiture qui ouvre la portière, vous avez un gosse qui arrive à vélo, il se prend la portière, c'est clair. À l'époque, on a vu des observations là-dessus, et c'est pour ça que, moi, j'avais sollicité une variante, qui avait été étudiée par le directeur des services techniques, à partir du golf, en bas. Elle n'a pas été suivie. Et moi j'ai proposé, j'ai les plans, je prends Monsieur à témoin, l'adjoint à l'urbanisme, de les lui faire voir, un passage à l'extérieur. Bon, il est vrai, ce n'est pas pareil, mais à l'extérieur de manière à sécuriser la piste cyclable. Suivant chaque solution, ça discute.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Eugène, tu voulais dire quelques mots.

### **Intervention de Monsieur Eugène GRAVIER**

Rien de particulier de plus. Simplement, sur le plan technique, je me tiens à votre disposition, parce que je suis le chantier. J'ai démarré sur les réunions de chantier. Si vous avez des questions, c'est avec plaisir que je vous recevrai dans la salle des services techniques.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Il y a aussi, toutes les semaines, des réunions prévues avec les habitants, par Philippe MAUGER, qui est le patron du pôle voirie et qui se tient à disposition des habitants pour tous les sujets qui, naturellement, vont découler.

On parlait de durée, et je passe la parole à Monsieur GOEPFERT, la durée, c'est effectivement environ un peu plus d'un an pour les 2 premières tranches et un peu plus d'un an pour la 2<sup>e</sup> tranche. La 2<sup>e</sup> tranche s'enchaînera pilepoil en continuité avec les deux premières.

### **Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT**

Oui, c'est un sujet important puisqu'il concerne un grand nombre de nos habitants. Et il est bien d'en parler. Je m'étonne d'avoir vu, comme vous, Monsieur le Maire, circuler une pétition qui, visiblement, a été mise par des gens qui soit ne lisent pas les bulletins municipaux, soit ne participent pas aux réunions publiques sur le sujet, soit ne lisent pas non plus les documents qui ont été, je crois, écrits il y a plus d'un an sur le projet en question. L'avenue des Hauts de Fontcaude est une avenue et nous ne sommes plus dans un village, mais une ville. J'aimerais que tout le monde ne le perde pas de l'esprit. On me parle de piste cyclable. D'ailleurs, Jean-Luc, vous avez dit faire du vélo régulièrement, vers la Circulade, vous avez avoué, ce soir, qu'il s'agissait d'un vélo électrique. Ce qui me rassure sur le choix d'un investissement et des bornes électriques potentiellement à venir. C'était une boutade. Une de plus. Je pense qu'il faut se souvenir qu'il s'agit d'une allée de desserte majeure que fréquente beaucoup de gens, que sa sécurité est une priorité et, comme je l'ai exprimé en commission, la sécurité de toutes les voies qui arrivent au-delà des pistes cyclables, de toutes les voies qui arrivent sur l'avenue des Hauts de Fontcaude, doivent être privilégiées. Il y en a trop encore très fréquenté qui ne disposent pas d'arrêt ou de stop, etc. Marc n'est pas là ce soir, mais il le confirme. Non, mais sans refaire le plan de circulation, les rues existent. Une avenue est prioritaire et toutes ces artères, normalement, doivent disposer soit d'un stop, soit d'une bande de priorité. Ça me semble plus important que d'imaginer des pistes cyclables, sachant que la mairie a quand même beaucoup d'espace pour se réjouir de ce sport et cette avenue reste avant tout une avenue. Il est bon qu'elle existe, il est bon qu'elle soit fluide.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Merci Monsieur GOEPFERT. S'il y a d'autres interventions sur cette affaire. Monsieur GRAVIER.

### **Intervention de Monsieur Eugène GRAVIER**

Ce n'est pas un sport, le vélo. Il y a des gens qui vont travailler tous les matins avec. On ne parle pas de loisir, là. On parle de déplacement urbain.

### **Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT**

J'opine complètement, Eugène.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

En fait, le vélo électrique qu'on a, c'est mon épouse qui s'en sert pour aller travailler en vélo à Montpellier tous les jours à l'hôpital. Des fois, je m'en sers.

Monsieur le Maire passe au vote.

**VOTE :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Adopté à l'unanimité**

**XX – UN CADRE DE VIE DE QUALITE POUR LES JUVIGNACOIS – FINANCES COMMUNALES - CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLIC PRIVE POUR LA GESTION ÉNERGÉTIQUE, LA CONSTRUCTION AVEC FINANCEMENT, LA MAINTENANCE ET LE RENOUVELLEMENT DES OUVRAGES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC, DE VIDÉOSURVEILLANCE, DE GÉNIE CIVIL POUR RÉSEAU DE COMMUNICATION HAUT DÉBIT ET DE SIGNALISATION TRICOLERE – AVENANT N° 3 – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

**Intervention de Monsieur le Maire**

Nous passons à l'affaire n° 20, présentée par Eugène GRAVIER, sur l'autorisation de signature d'un PPP.

**Intervention de Monsieur Eugène GRAVIER**

Merci, Monsieur le Maire. Je vais rappeler à l'assemblée qu'afin de rationaliser la gestion des feux tricolores sur le territoire de la Métropole, et afin de mieux maîtriser la régulation du trafic des 31 communes, la Métropole se propose, pour un service équivalent, de s'occuper de l'entretien des équipements de ces feux. Donc de l'extraire du plan public/privé qui avait été mis en place pour extraire la gestion de ces 6 carrefours à feux implantés sur le territoire de la ville de Juvignac, du contrat de partenariat public conclu avec la société SPIE. Cette évolution du contrat entraîne une baisse de rémunération trimestrielle de 490,91 €, soit une baisse totale de 27 490,96 HT sur les 14 années restantes du contrat. Cette évolution fait l'objet d'un avenant 3 au contrat de PPP considéré. J'ai donc proposé au Conseil Municipal d'approuver, en vertu du principe de co-utilisation du contrat par la ville et la Métropole, la conclusion d'un avenant n° 3 et d'autoriser le Maire ou son représentant habilité à cet effet à prendre toutes dispositions et à signer tout acte et document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération. Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Sortie de Mme MACHERY

**Intervention de Monsieur le Maire**

Merci Eugène. L'idée c'est que, effectivement, on puisse harmoniser les feux de Montpellier avec ceux de Juvignac alors qu'ils ne l'étaient pas. Est-ce qu'il y a des interventions ou des questions sur cette affaire ?

Monsieur le Maire passe au vote.

**VOTE :**

**Contre : 0.**

**Abstention : 0**

**Adopté à l'unanimité**

**XXI – FINANCES COMMUNALES - POUR UN AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - PROJET D'AVENANT AU PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) - CARRIERE DE L'ORT - CONVENTIONS AVEC LA SCCV « DOMAINE DE BELROSE » - LA SARL KALITHYS ET MB PROMOTION - CONVENTION DE REVERSEMENT AVEC MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE - AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

**Retour de Mme MACHERY**

**Intervention de Monsieur le Maire**

Nous passons à l'affaire 21 et vous avez sur table un feuillet qui reprend cette affaire 21 avec quelques légères modifications et c'est donc Luc BRAEMER qui va la présenter.

**Intervention de Monsieur Luc BRAEMER**

Il s'agit donc du PUP Carrière de l'Ort. Le PUP, c'est le Projet Urbain Partenarial qui nous permet de demander aux promoteurs de participer aux équipements publics. En fait, la modification est assez peu importante. Il faut savoir que les PUP maintenant sont gérés par la Métropole et reversés à la ville de Juvignac. Donc, le 28 septembre 2015, on avait voté un premier PUP.

Pardon, la modification qui est importante, c'est que dans la première délibération, il s'agissait de KALITHYS, qu'il faut remplacer par la SCCV Les Bains, puisque c'est cette société et non pas KALITHYS qui construit la résidence des Bains, Société Civile de Construction Vente.

Donc, je reviens au sujet, il y a une modification dans la répartition des charges entre promoteurs parce qu'il y a une diminution de surface de plancher sur le troisième projet, porté par MB PROMOTION. Le fait de cette diminution de plancher, modifie la répartition du PUP. Vous avez sur le tableau, en page suivante, il y a deux choses qui sont intervenues. C'est d'une part la modification du programme de l'unité de production qui passe de 16 086 m<sup>2</sup> à 15 304 m<sup>2</sup> et la Métropole qui a demandé qu'il y ait un renforcement du réseau d'alimentation d'eau potable, concernant la défense incendie. Donc, le montant global initial, ça ne change rien pour nous, à la charge du constructeur pour la ville est de 1 175 000 €. Le renforcement du réseau AEP est de 35 017 €. Ce qui donne un total de plus de 1 210 017 €. Et vous avez, sur la page suivante, la répartition par promoteur avec l'ancienne répartition et la nouvelle répartition pour arriver donc à une somme de 1 210 017 € pour une modification de surface de plancher de 16 086 m<sup>2</sup> à 15 304 m<sup>2</sup>. Ils ont, là encore, essayé de réduire les surfaces de plancher.

**Intervention de Monsieur le Maire**

Merci Luc. Et si vous faites quelques ratios, vous verrez donc que pour 160 logements, les promoteurs versent 1,2 millions à la commune et si vous multipliez par 10, 1 600 logements, cela fait 12 millions d'euros espérés pour un Maire qui ferait 1 600 logements, 12 millions d'euros. Je ne sais pas si vous connaissez des communes qui ont fait 1 600 logements récemment, elles n'ont pas touché 12 millions d'euros.

Est-ce qu'il y a des questions, des observations ? On a touché 2 ou 3 millions d'euros sur les Constellations.

Monsieur le Maire passe au vote.

**VOTE :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Adopté à l'unanimité**



## **XXII – POUR LA VITALITE DE LA VIE ASSOCIATIVE LOCALE - CONVENTION CADRE AVEC LES ASSOCIATIONS UTILISATRICES D'EQUIPEMENTS MUNICIPAUX**

---

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Nous passons à l'affaire 22 présentée par un élu nouvellement chargé de la vie associative, Jacques BOUSQUEL

### **Intervention de Monsieur Jacques BOUSQUEL**

C'est une convention-cadre destinée à toutes les associations de Juvignac pour lesquelles les créneaux ont été attribués pour l'année. Pour la saison 2017-2018, 49 associations sont concernées. Cela concerne l'objet, la durée de la convention, les horaires attribués, les lieux des créneaux et caractéristiques des équipements mis à disposition, l'obligation sur la maintenance et l'entretien : l'entretien des lieux, le nettoyage, le rangement, le mode d'accès aux bâtiments, les facturations des pertes ou des dégradations des clés et badges, les capacités et sécurité des équipements, nuisances sonores et gestion des plannings des compétitions pour les associations sportives. Il se pose des cas pour les associations qui bénéficient d'un bureau privatif. Parmi ces associations utilisatrices, il y a Lou Cantou, des Aînés, le Tennis Club Municipal et Avenir Sportif.

Il convient de tenir compte de cette spécificité ; à ce titre, la convention-cadre, la description du bureau (emplacement, surface, jauge), la prise en charge de l'entretien du bureau par l'association, la mise en place d'un état des lieux annuel du bureau.

À titre d'exemple, la salle Jean-Louis HERRAULT accueillait par semaine en 2015, 906 adhérents issus de 9 associations différentes. En 2016, 1470 adhérents issus de 13 associations différentes fréquentaient cette même salle, soit une hausse de fréquentation de 63 %. La convention est jointe.

Je vous propose d'approuver le principe de la convention-cadre et son contenu, pour l'article N°15, et d'autoriser le maire ou son représentant habilité à cet effet, à signer les conventions avec les associations concernées.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Merci Jacques. J'en profite effectivement pour rappeler que depuis un an et demi, nous avons mis en place un service Association dirigé par Vincent BOISSEAU ici présent, qui avec trois personnes, permet au tissu associatif de rester dynamique et avec beaucoup de vitalité. Ce service accompagne les associations en toute matière, que ce soit pour monter des statuts, que ce soit pour faire vivre l'association, que ce soit pour animer des assemblées générales, que ce soit pour construire des éléments avec eux, mais aussi évidemment sur la partie technique, gestion des salles, d'équipements, d'accès, d'horaires, etc., tout type de questions posées par les associations. Ce service, j'en ai des bons retours de la part des dirigeants comme j'ai dit tout à l'heure, que je rencontre avec Jacques BOUSQUEL depuis quelque temps.

Deuxième élément effectivement, les subventions déclinées en trois volets et vous le savez maintenant depuis deux ans, qui nous permettent d'accompagner cette association. Cette convention-cadre vient parachever la structuration des relations que nous avons avec le tissu associatif, ce qui nous permet de bien responsabiliser dans des espaces contraints pour l'instant, même si l'on construit les salles pour plus tard, les associations existant sur la commune.

Y a-t-il des questions, des observations sur cette affaire ?

### **Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT**

Tout ceci me semble logique et cohérent. Je vous avais sollicité, il y a peu de temps pour le prêt ou la location d'une salle pour une association non politique. Il s'agit du cercle des Patriotes du Général PIQUEMAL, qui a tout honneur. Il voulait rendre honneur à Juvignac puisque nous nous connaissons. J'aimerais savoir dans quelle mesure les réponses sont autoritaires, fermes et non discutées, sachant que Christian JEANJEAN a reçu le Général PIQUEMAL à Palavas-les-Flots et que finalement son association se réunira à Saint-Gély-du-Fesc.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Effectivement la gestion des salles revient à Jacques BOUSQUEL. Nous sommes très attachés à ce que les associations puissent accéder aux salles communales. Nous avons voté ici même en mars 2017 les tarifications différenciées en fonction de la nature de l'association et puis du dispositif qu'elle entend mener à titre de location de la salle elle-même. Vous faites écho à une association non politique or après vérification, vous verrez pour celles et ceux que cela intéresse que le Général PIQUEMAL est quelqu'un d'extrêmement peu fréquentable et je n'accueillerai jamais un gars comme lui sur la commune. Il a commencé à m'envoyer des documents pour me faire part de ce que les Blancs, de ce que les Noirs... des éléments qui m'ont troublé. Cela ne m'a pas convaincu du fait que ce soit quelqu'un qui vienne dans un esprit d'apaisement et de rassemblement. C'est quelqu'un d'extrêmement politique, militant, et je vous avais répondu en ce sens. Donc il est évident que pour des raisons de trouble à l'ordre public, je ne peux lui prêter une salle. Maintenant, à Palavas, ils font ce qu'ils veulent et effectivement ils ont un peu l'habitude de ne pas raisonner comme moi. Ce n'est pas grave. Y a-t-il d'autres interventions sur cette affaire ?

### **Intervention de Madame Marie MACHERY**

Dans la convention, nulle part on ne parle de diplôme des dirigeants des associations à des professeurs, est-ce qu'il y aura des vérifications de faites ? Parce que j'en ai déjà parlé. Tous les professeurs n'ont pas de diplôme et il y en a qui ont des créneaux et qui dispensent des cours sans diplôme et je pense que pour la santé des pratiquants, il est indispensable d'avoir des diplômes.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Aujourd'hui, la convention ne fait pas référence à ces conditions puisque la mise à disposition d'un équipement municipal est conditionnée à différents éléments liés au bâtiment lui-même en fait, notamment aux clés. Vous verrez comment on accède, comment on produit une clé perdue, le système d'assurance, les publicités, les nuisances, la sécurité du voisinage, les conditions générales enfin rien de très banal concernant le bâtiment ou la mise à disposition d'un bureau administratif pour les trois associations que nous avons évoquées tout à l'heure avec Jacques BOUSQUEL.

### **Intervention de Madame Marie MACHERY**

En fait, on est dans l'obligation d'afficher nos diplômes, donc par exemple, même à Nelson Mandela, est-ce qu'il y aurait un endroit où on peut afficher nos diplômes ? Parce que c'est une salle municipale qui est prêtée aux associations. Et, on doit avoir l'obligation de pouvoir afficher nos diplômes.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Votre réflexion est notée et si l'on trouve un espace pour mettre les diplômes, on les notera.

### **Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT**

Là, c'est simplement les locaux. Dans ces locaux, ceux-ci sont prêtés à des associations pas pour elles, relouer leurs salles personnelles.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Pas d'autres interventions.

Monsieur le Maire passe au vote

**VOTE :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Adopté à l'unanimité**

## **XXIII – POUR LA VITALITE DE LA VIE ASSOCIATIVE LOCALE - GESTION ET UTILISATION DES COURTS DE TENNIS MUNICIPAUX CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « TENNIS CLUB MUNICIPAL »**

---

### **Intervention de Monsieur le Maire**

L'affaire 23 concerne l'équivalent, mais spécifique au terrain de tennis municipaux.

### **Intervention de Monsieur Jacques BOUSQUEL**

Il y a une convention passée spécialement avec les tennis municipaux. Il est rappelé à l'assemblée que le site des tennis municipaux a bénéficié en 2017 de la rénovation de deux courts en terre battue artificielle et de la création de deux nouveaux courts en surface rapide. La nouvelle organisation proposée s'appuie à contrario sur une gestion municipalisée du site, l'association conservant la gestion des créneaux associatifs définis au préalable avec la ville et traduite dans la convention. Ainsi la gestion de la location des courts des tennis municipaux est naturellement réintégrée dans la mission courante de la municipalité.

Cette organisation est rendue possible par :

- la création d'un poste de responsable d'un complexe sportif des Garrigues, dont une partie des missions est dédiée à la gestion des sites des tennis municipaux
- La mise en ligne d'un logiciel permettra la réservation des courts et d'un protocole de réservation
- La mise en place d'un contrôle d'accès lié à la centrale de réservation
- Une nouvelle circulation sur l'ensemble du site.

Cette nouvelle organisation sera mise œuvre effectivement à compter de janvier 2018.

Tarifs de location des courts de tennis :

- Pour les adhérents de l'association du tennis club municipal en accès libre : réservation obligatoire comme actuellement
- Pour les Juvignacois de – de 25 ans, c'est nouveau, et plus de 65 ans : 3€/heure.
- On veut favoriser la découverte du tennis à des jeunes, sans qu'il soit nécessaire d'être obligatoirement affilié au tennis club – peut-être qu'ils y viendront, on serait enchanté –, mais aussi des seniors qui veulent continuer à y jouer.
- Adhérents de l'association Tennis Club Municipal, accompagné d'un invité non-adhérent = 6€/heure comme aujourd'hui.
- Tout public Juvignacois : 12 €/heure, dans la limite des créneaux disponibles
- Tout public extérieur : 20 €/heure. On a un petit peu augmenté, car on estime que la priorité est pour les Juvignacois. Il est bien évident que si les courts, on ne voit pas pourquoi on ne le ferait pas.

Je vous demande d'approuver la nouvelle organisation des sites et les tarifs de 3, 6, 12 et 20 euros de location.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Il faut savoir que Jacques et moi avons reçu les dirigeants de l'association, pas plus tard que la semaine dernière, et les dirigeants se sont prononcés favorablement sur toutes les mesures d'accompagnement que nous avons listées dans ce document.

Le responsable du complexe sportif a vocation à travailler sur l'ensemble du site du terrain de foot, de rugby et du tennis. Il aura un bureau qui lui permettra, en visuel en fait, d'être en proximité de ces associations utilisatrices de tous les équipements, relais de la mairie et du service association de Vincent BOISSEAU, relais également de la centrale de réservation de numérisation des échanges avec les adhérents.

Donc on pourra réserver avec son Smartphone ou son ordinateur. On aura une vision des créneaux disponibles au lieu de se déplacer aujourd'hui. Le contrôle accès dont vous avez les plans, permettra de supprimer les grillages à l'intérieur des courts, pour ne faire qu'une seule enceinte, avec un accès par badge électronique.

Si vous arrivez avec votre badge électronique dans un créneau que vous n'avez pas réservé, vous ne pourrez pas rentrer. Vous pouvez payer en carte bleue en ligne, ou alors si vous êtes adhérent de toute façon, le badge sait que vous êtes adhérent, et que vous n'avez pas à payer.

C'est un système intelligent que l'on mettra en place courant janvier 2018. Le club est évidemment favorable à cet accompagnement, qui suit les 500 000 euros que nous avons menés sur le site.

Pour celles et ceux qui n'ont pas visité, je vous invite à y aller faire un tour. Il y a quatre terrains, dont deux terrains en terre battue, deux terrains en dur qui conviennent parfaitement aux joueurs et joueuses de tout type.

C'est vraiment un ensemble intéressant sportivement. J'ai repris ma carte justement la semaine dernière après avoir été dix ans inscrit au club et depuis 2011, je n'y étais plus. Y a-t-il des questions, des observations sur cette affaire ?

#### **Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT**

Sera-t-il possible de louer des raquettes ?

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

La location des raquettes n'est pas prévue.

Pas d'autres interventions.

Monsieur le Maire passe au vote.

**VOTE :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Adopté à l'unanimité**

### **XXIV – VIE LOCALE - GESTION DES ACCES AUX BATIMENTS COMMUNAUX - TARIF DE REPRODUCTION DES BADGES**

---

#### **Intervention de Monsieur Jacques BOUSQUEL**

Nous avons déjà évoqué la reproduction des clés. Comme on mettra beaucoup de badges en circulation, le projet est élargi au champ de tarification. En effet, le contrôle d'accès de la nouvelle école Nelson MANDELA s'opère par badges. Sont concernés : Les agents communaux, les enseignants, les prestataires de ménage, les prestataires de restauration scolaire, les associations, les élus. Afin de responsabiliser et sensibiliser les utilisateurs, il est décidé de facturer le remplacement des badges en cas de perte ou de vol. Ce remplacement sera à hauteur de 15 euros.

Je vous demande d'approuver cette affaire.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

J'en profite, puisque l'on parle du contrôle d'accès d'école Nelson MANDELA, qui a ouvert il y a un mois, pour vous présenter le nouveau directeur de l'enfance et des affaires scolaires : Monsieur Jean-Baptiste LAVAURE Il nous arrive du nord de la France. Il est de Reims. Sa famille est encore là-haut pour l'instant. Bienvenue à vous.

Y a-t-il des questions, des observations sur cette affaire ?

#### **Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT**

Cela se joue à quelques centimes, quelques euros, je l'avais signalé en commission, la tarification de 15 euros me semblait sous-évaluée compte tenu du fait qu'un agent doit se déplacer, faire un double, etc. Cela se joue à quelques euros, mais ce n'est pas essentiel.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Sur les conventions précédentes des deux affaires pour les associations et sur celle-ci, vous verrez que le badge d'accès est à 15 € aussi. En fait, c'est le coût de revient. Donc c'est un badge électronique.

Monsieur le Maire passe au vote.

**VOTE :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Adopté à l'unanimité**

### **XXV – VIE CULTURELLE DENOMINATIONS DES BATIMENTS, EQUIPEMENTS MUNICIPIAUX ET RONDS-POINTS**

---

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Nous passons la parole à Laurent ROESCH pour la dénomination des bâtiments, des équipements municipaux et les ronds-points.

#### **Intervention de Monsieur Laurent ROESCH**

Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, bonsoir.

La dénomination des édifices, des rues et des espaces publics est un hommage public réservé aux personnalités qui se sont illustrées par les services exceptionnels rendus à l'État ou à leur cité ou par la contribution éminente au développement de la science, des arts ou des lettres. Nommer est donc un acte primordial et constitue une garantie contre l'oubli. Cette campagne 2017 fait suite aux précédentes campagnes opérées depuis 2014 avec par exemple, la dénomination du Parvis de la mairie, Parvis des droits de l'homme, la nouvelle école Nelson MANDELA, les ronds-points Martin LUTHER KING et Simone de BEAUVOIR. La municipalité souhaite continuer à placer les valeurs humanistes et la défense des droits fondamentaux des êtres humains au cœur des choix de ces dénominations de lieux. Elle souhaite cette année en outre mettre en avant le rôle tout à fait déterminant des femmes au cours de l'histoire.

Il est donc fait le choix que la Ville de JUVIGNAC rende hommage à des personnalités qui, à travers leur parcours humaniste, ont marqué leur époque en favorisant par exemple le dialogue et l'amitié entre les peuples (Joséphine BAKER, Mahatma GANDHI), les droits des hommes et des femmes (Olympe de GOUGES, Eleanor ROOSEVELT, Alice MILLIAT, Suzanne LENGLEN), les découvertes scientifiques et les arts (Galilée, Nadia et Lili BOULANGER, Rosa BONHEUR), la construction européenne (Simone VEIL, Alcide de GASPERI) et la résistance face à l'Allemagne nazie (Geneviève de GAULLE-ANTHONIOZ, Germaine TILLION, Lucie AUBRAC, Joséphine BAKER).

Vous voyez la liste. Je ne vais pas passer en revue les rues, tous les ronds-points, qui vont être renommés ainsi. À savoir que le groupe scolaire les Garrigues juste en face de la mairie sera renommé si vous votez en faveur de cela, Groupe scolaire des Garrigues Simone VEIL ; Groupe scolaire de Fontcaude renommé Groupe scolaire des Fontcaude Lucie AUBRAC ; l'École de Musique sera renommée École Municipale de Musique Nadia et Lili BOULANGER, etc.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Merci Laurent, pour effectivement le travail mené, chapeauté avec brio. Et puis, avec des personnalités peu connues souvent, mais qui peut être seront mieux connues du fait de venir sur le Stade de COURPOUYRAN par exemple Alice MILLIAT. Alice MILLIAT est née à la fin du XIXe siècle. Elle a été une des premières femmes à être sportive de haut niveau, et ensuite, elle s'est engagée dans le combat féministe pour faire reconnaître la place du sport féminin. Par exemple. C'était une réflexion de longue durée, qui nous a permis de lister comme cela ces personnalités.

### **Intervention de Monsieur Laurent ROESCH**

À l'occasion de cette campagne, nous ferons une exposition en mairie début de l'année prochaine intitulée « Femmes pionnières » et qui reprendra bien évidemment toutes les femmes qui sont dans cette liste, pour l'information des Juvignacois.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

On s'est aperçu qu'en matière de parité, on en parlait tout à l'heure, les noms des rues à JUVIGNAC étaient essentiellement portés par des hommes. Donc a voulu rééquilibrer un peu. On avait beaucoup de noms de femmes et quelque part, on n'arrive toujours pas à équilibrer les noms des rues et des bâtiments dans la commune.

Y a-t-il des questions, des observations sur cette affaire ?

### **Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT**

Il y a des quartiers où les noms de rue portent davantage le nom de légumes ou de fruits. Je trouve cela très bien que l'on fasse honneur à tous ceux qui ont donné au monde, je dirai, même pas pour la France. Il me vient beaucoup d'autres noms de personnes qui ont donné pour la France, on pourrait parler de Jean MOULIN et de beaucoup d'autres. J'aimerais que globalement, cette thématique soit soumise à un vote libre arbitre d'abord, puis soumise en réunion de quartier et à un vote libre pour tous les bâtiments concernés au sein de ce conseil.

### **Intervention de Monsieur Alain GREPINET**

Je voudrais simplement réparer un oubli dans l'énumération faite par mon collègue Laurent ROESCH, c'est qu'à l'entrée de JUVIGNAC, le premier rond-point a été inauguré par l'équipe actuelle du nom de Charles de GAULLE, dénomination qui m'avait été refusée lors de la mandature précédente. Il s'agissait quand même d'un homme prestigieux, on voulait rappeler l'importance historique de certaines appellations. Je pense que c'était nécessaire. J'avais aussi proposé le nom d'André MALRAUX, mais cela viendra peut-être plus tard, qui fut le Premier ministre de la Culture de la V<sup>ème</sup> République.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Puisqu'on parlait d'information, sachez que les parents d'élèves, sous la houlette de Jérôme LARGUIER, ont effectivement émis leurs opinions et leurs avis pour dénommer le Groupe scolaire Les Garrigues et le Groupe scolaire de Fontcaude. Effectivement le Groupe scolaire Les Garrigues s'appellera Simone VEIL par la volonté et par le choix des parents. Celui de Fontcaude Lucie AUBRAC, là aussi, par le choix des parents, qui ont voté. Il est important de le rappeler.

### **Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT**

Bravo aux enfants, ce sont de bons choix, des choix que je cautionne, qu'ils étudient encore et qu'ils apprennent encore d'autres choses.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Ce sont les parents qui ont voté, ce ne sont pas les enfants.

Y a-t-il des questions, des observations sur cette affaire ?

Monsieur le Maire passe au vote.

**VOTE :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Adopté à l'unanimité**

Merci pour ces grandes figures.

**Intervention de Monsieur le Maire**

L'affaire concerne l'adhésion au CAUE.

**Intervention de Monsieur Luc BRAEMER**

Le CAUE, c'est le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Hérault. C'est une structure qui est installée dans chaque département et qui a l'avantage de ne dépendre ni des promoteurs ni des politiques puisqu'il a un financement autonome. Il a pour mission d'informer, de sensibiliser tous les publics dans les domaines de l'architecture. C'est important de le dire et l'on fera une campagne d'information là-dessus, quelqu'un qui a un projet d'architecture, de construction, de rénovation, peut s'adresser au CAUE gratuitement pour être conseillé sur les démarches à entreprendre.

Donc il y a un conseil aux particuliers. Il y a aussi un conseil aux collectivités territoriales, ce qui est notre cas dans tous les projets et démarches d'aménagement du territoire, et nous travaillons à la fois sur le Triangle d'Or et les périmètres d'études, et puis plus loin Naussargues-Bel-Air.

Nous avons décidé d'adhérer au CAUE, qui entre autre, forme aussi les professionnels, les élus, même des enfants. Cela fait trois ans que j'avais envie de créer un atelier d'urbanisme en direction des jeunes, et c'est peut-être quelque chose que nous allons pouvoir mener à terme avec eux.

Et puis, il y a aussi un énorme avantage, c'est que la cotisation annuelle pour les communes comptant de 6 000 à 10 000 habitants est de 296 € et que pour les communes comptant plus de 10 000 habitants, c'est 535 €.

Nous attendons le recensement de la population 2018, on risque de payer 535 € or si on adhère tout de suite, ce sera 296 €. Ce sont des gens que nous avons rencontrés, qui ont une écoute assez formidable. En tout cas, ils sont de bons conseils. J'avais suivi leurs travaux, nous avons reçu des expositions d'ailleurs faites par le CAUE, construire en Méditerranée en bois et sur le bord de la Méditerranée, qui avait été organisée par J.U.E. J'avais suivi un de leurs travaux sur Montbazin, qui était absolument exceptionnel.

Nous proposons d'adhérer au CAUE.

**Intervention de Monsieur le Maire**

Nous avons rencontré les membres sur place. Ils ont le siège aux Arceaux.

**Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT**

Cela me paraît être une très bonne initiative comme il y en a eu beaucoup ces dernières années, malheureusement, je pense hormis les conseillers municipaux ici présents et les spectateurs, peu de gens sont réellement informés de l'ensemble des possibilités qui leur sont offertes. Je pense notamment aux seniors qui peuvent trouver des services. Je pense que plutôt que des bulletins municipaux vantant votre action - je ne me suis jamais vu en photo par exemple - je pense qu'un guide de tout ce qui est proposé par la commune à l'attention des personnes en difficulté, des seniors, on les a cités, mais également du scolaire, du social, etc., serait une bonne chose à établir, à imprimer rapidement.

**Intervention de Monsieur Luc BRAEMER**

C'est ce que nous allons faire avec le CAUE puisque nous accueillons leurs flyers. Et le personnel du service urbanisme est chargé d'informer les gens sur ces disponibilités qui peuvent exister, entre le CAUE et d'autres sociétés de soutien, justement en cas de problème.

**Intervention de Monsieur le Maire**

Et vous avez raison de souligner l'importance de l'accès au droit. Ce n'est pas qu'en relation avec l'urbanisme. Hélène MERLET peut en dire un petit mot.

### **Intervention de Madame Hélène MERLET**

Je voulais simplement rajouter qu'en effet on travaille, Monsieur GOEPFERT, depuis quelque temps sur la mise en place d'un mini livret, quelque chose qui pourrait répertorier l'ensemble des services que les seniors peuvent rencontrer, dont ils peuvent avoir besoin sur la commune, l'ensemble des informations dont ils peuvent avoir besoin. Ce sera aussi l'objet partiellement du nouvel espace Claude Lévi-Strauss sur la place des Constellations.

### **Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT**

Merci Hélène, je vous propose mes services et toute ma collaboration pour l'établissement de ce document.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Effectivement, la politique en direction des seniors depuis trois ans commence à être garnie et tant mieux.

Monsieur le Maire passe au vote.

**VOTE :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Adopté à l'unanimité**

**XXVII – POUR UNE TRANSITION ENERGETIQUE EXEMPLAIRE - PROGRAMME « NO WATT » INITIE PAR LA REGION OCCITANIE - LANCEMENT D'UNE PREMIERE DEMARCHE INNOVANTE - VISANT TROIS BATIMENTS STRATEGIQUES COMMUNAUX**

---

### **Intervention de Monsieur Luc BRAEMER**

Le dispositif « NO WATT » remplace le dispositif BDM, il s'agit du Bâtiment Durable Méditerranéen. Nous avons obtenu le BDM pour l'École Nelson MANDELA, ce qui nous a quand même rapporté une subvention de 420 000 euros, je le rappelle.

Il s'agit de se lancer au niveau municipal dans une transition énergétique qui nous semble absolument indispensable. Cela a déjà été évoqué avec la crèche par exemple, et nous avons travaillé sur trois équipements de plus gratuitement.

Les deux écoles Fontcaude et Garrigues, qui maintenant s'appellent Simone VEIL et Lucie AUBRAC, et puis la crèche, qui est vraiment un bâtiment à problème. Et pour ce faire, nous allons solliciter la Région avec le dispositif « NO WATT », puisque la région voudrait être la première région en France à énergie positive. Donc ils ont décidé de mettre le paquet sur cette transformation sociétale. Nous voulons affirmer une volonté de ce changement-là, en changeant de paradigme aussi et en replaçant tous ces changements avec l'usage, c'est-à-dire prendre la tension dans tous les sens du terme des usagers pour voir comment cela peut fonctionner mieux dans le cadre d'une concertation. Nous travaillons avec le cabinet NETTALIA, qui établit un diagnostic sur ces trois bâtiments et puis le cabinet RENOVETIK, qui proposera des solutions.

Quand je disais qu'il y avait trois bâtiments et demi, c'est que le cabinet RENOVETIK, va s'occuper gratuitement de la mairie qui a semble-t-il une petite panne sur le toit.

Nous avons rendez-vous déjà avec la Région dès lundi prochain.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Y a-t-il des questions, des observations sur cette affaire de transition énergétique qui pour nous est importante ?

Monsieur le Maire passe au vote.



**VOTE :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Adopté à l'unanimité**

## **VVVIII – VIE CULTURELLE - CHARTE DU RESEAU DE L'ENSEIGNEMENT MUSICAL METROPOLITAIN - CONVENTION DES ECOLES ASSOCIEES AU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE**

---

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Je donne la parole à Laurent ROESCH, pour cette fois, une convention avec les écoles de musique associées avec le conservatoire régional.

### **Intervention de Monsieur Laurent ROESCH**

La métropole a conduit une étude depuis 2014-2015 sur l'enseignement musical au niveau des communes de la métropole. Suite à cette étude, une charte et un réseau ont été créés.

La charte vous l'avez en annexe. Donc la charte du réseau de l'enseignement musical de Montpellier Méditerranée Métropole a pour principe fondateur un accès pour tous à la culture. Elle tend à préserver les identités, les offres locales dans le cadre d'un aménagement cohérent du territoire et elle cherche à créer un réseau d'échange et de partage des compétences. La métropole s'engage à porter des projets communs, concerts, spectacles, master class, à organiser des auditions communes avec ces écoles associées. Prise en charge conjointe d'ensembles instrumentaux ou d'ensembles vocaux. Ouverture des évaluations de fin de cycle 1 et 2 aux élèves des écoles associées et le financement d'un certain nombre de projets. Les écoles affiliées s'engagent à participer au réseau bien sûr, à collaborer aux manifestations extérieures du conservatoire et à détenir un projet d'établissement. Les écoles associées aux conservatoires à rayonnement régional ont la possibilité d'obtenir ce label à certaines conditions. L'école municipale Nadia et Lili BOULANGER de JUVIGNAC bien évidemment correspond à ces critères.

Vous avez le tableau récapitulatif qui donne une liste de ces critères d'éligibilité. Nous sommes éligibles pour une partie de ces critères, et donc nous pouvons bénéficier d'une subvention, ce qui fait l'objet de cette convention, de 6 470 euros de la métropole.

Les écoles municipales de la métropole bénéficient de ce statut d'écoles associées qui donc permettent ce type de financement.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Y a-t-il des questions ?

### **Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT**

S'il faut voter je m'exprime tout de suite et mon expression sera la même pour l'affaire suivante, cher Laurent, il y a beaucoup de choses de faites, je pensais aux aînés tout à l'heure, nous parlons des plus jeunes maintenant. Encore une fois, un guide municipal exprimant tout cela me semble complètement nécessaire. Les gens ne vont pas à l'information si l'information ne va pas à elle.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Y a-t-il des questions, des observations sur cette affaire ?

Monsieur le Maire passe au vote.

**VOTE :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Adopté à l'unanimité**

## **XXIX – VIE CULTURELLE -SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE L'ENSEIGNEMENT MUSICAL (SDEM) CONVENTION ANNUELLE 2017**

---

### Intervention de Monsieur le Maire

Nous passons cette fois au schéma départemental de l'enseignement musical avec la convention annuelle que nous allons voter pour 2017

### Intervention de Monsieur Laurent ROESCH

Schéma départemental de l'enseignement musical : c'est une affaire un peu similaire à la précédente, mais au niveau du département cette fois. Ce dispositif permet d'aider au fonctionnement des écoles de musique du département bien évidemment, du département de l'Hérault et donc un nouveau schéma d'enseignement musical a été adopté par le département de l'Hérault pour la période 2017-2021, et s'appuie notamment sur un réseau d'écoles de musique identifié en deux groupes. Les écoles de musique ressource, qui rayonnent sur un territoire qui va au-delà de la commune où se trouve l'école et les écoles de musique de proximité.

Donc l'école de musique de JUVIGNAC a été labellisée école de musique de proximité. Nous avons donc l'aide de fonctionnement à hauteur de 6 000 € en 2015 puisque l'on fait partie de ce SDEM 34, Schéma Départemental d'Enseignement Musical, 8 000 € en 2016.

L'école de musique de JUVIGNAC est déclarée éligible et s'est vue attribuer une subvention pour 2017 de 8 000 € à nouveau. Il y a un certain nombre d'engagements de la part du département. Je ne vais pas reprendre toute la liste des engagements parce qu'il se fait tard.

Les engagements de l'école de musique sont de prendre appui sur les préconisations du schéma national d'orientation pédagogique d'avril 2008, de se doter d'un projet d'établissement comme pour la métropole et d'appliquer des droits d'inscription inférieurs à 400 €. C'est un critère très important pour eux. Certaines écoles n'entrent pas dans ce schéma en raison de leurs droits d'inscription trop élevés.

### Intervention de Monsieur le Maire

Y a-t-il des questions ? Le débat est ouvert. Pas de questions, pas d'observations.

Monsieur le Maire passe au vote.

**VOTE :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Adopté à l'unanimité**

## **XXX – BIEN VIEILLIR A JUVIGNAC - CONVENTION AVEC LA CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE - MISE EN PLACE D'ATELIERS POUR LES SENIORS**

---

### Intervention de Monsieur le Maire

Nous passons le micro à Hélène MERLET pour une convention avec la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie avec des ateliers pour les seniors.

### Intervention de Madame Hélène MERLET

Bonsoir à tous. On reparle de nos seniors ce soir parce que nous souhaitons vivre bien, tous ensemble, à JUVIGNAC, avec des vélos, des piétons, des poussettes, des personnes en fauteuil roulant. Et puis nous souhaitons aussi bien vieillir tous ensemble. La ville grâce à la direction des solidarités a répondu à l'appel à projets de la conférence des financeurs de l'intervention et de la perte d'autonomie pour le financement d'actions de prévention pour les seniors.

Vous le savez peut-être, nous proposons d'ores et déjà aux seniors des ateliers depuis plusieurs années, des ateliers mémoires, prévention des chutes, de l'aide aux aidants, etc., et au vu de cette importante fréquentation des ateliers proposés, nous avons eu l'ambition de répondre à cet appel à projets et de mêler des actions autour de la mémoire, mais aussi de l'estime de soi et de la prévention des accidents domestiques.

Le projet présenté a été retenu et a obtenu un financement à hauteur de 4 620 € représentant le coût de l'ensemble de ces actions qui restent gratuites pour tous nos seniors. Les ateliers que nous leur proposons jusqu'à la fin de l'année, des ateliers mémoires, yoga du rire et des ateliers de prévention des accidents domestiques.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Y a-t-il des questions, des observations sur cette affaire ?

Monsieur le Maire passe au vote.

**VOTE :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Adopté à l'unanimité**

#### **Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT**

C'est un sujet qui m'intéresse compte tenu de l'âge de mes parents, c'est certainement une très bonne initiative, mais tous les seniors, puisque l'on parle de perte d'autonomie, justement par définition, ne sont pas forcément en mesure de se déplacer. Ne conviendrait-il pas d'aller plus loin ? Ne conviendrait-il pas également de mettre les seniors davantage en rapport les uns avec les autres, sachant que l'isolement est la première des misères d'un senior, est la première direction vers la dernière ligne ?

#### **Intervention de Madame Hélène MERLET**

On parle de prévention ici, de perte d'autonomie d'une part. Ensuite, pour la lutte contre l'isolement et la création du lien social, ces ateliers sont aussi le prétexte à la création du lien social, puisque l'on a des groupes qui ont participé notamment à la prévention des chutes avec le MACVia, qui sont des groupes soudés, qui font du covoiturage pour aller aux ateliers ensemble. Donc c'est un élément fort de la politique du bien vivre sur JUVIGNAC, pour moi, pour nous, de maintenir du lien social et donc en créer quand il n'y en a plus.

Vous savez aussi que nous avons adhéré au dispositif MONALISA, qui est la Mobilisation Nationale contre l'Isolement et la Solitude des Agés et la Solitude des Aînés. Et, nous avons tout un groupe de bénévoles qui, très régulièrement, tous les mois, rendent visite à des personnes isolées sur la commune, qui ne peuvent plus du tout se déplacer et qui sont souvent un peu seules chez elles. Tout ceci est mis en place, et nous le développons de plus en plus, et vous pourrez devenir bénévoles si vous le souhaitez.

#### **Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT**

Je le souhaite.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Sur le pilotage de Michel ROQUES, que je remercie ici, effectivement, ce n'est pas facile d'être bénévole. Vous avez vu, je fais des réunions de quartier mensuelles. En allant dans le quartier, je ne sais plus lequel, j'ai pu rencontrer des personnes, que vous visitez par MONALISA, effectivement, une personne de 63 ans qui s'est faite opérer 50 fois du dos, 50 fois à 49, et qui ne peut plus bouger de son lit. Cet homme-là vit avec sa télé en haut, il ne peut même pas bouger la tête. Il y a vraiment des

situations compliquées de toute nature, on le sait. Donc bravo à tous les bénévoles qui œuvrent avec Hélène et Michel.

#### **Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT**

Pour que ce soit audible et inscrit, je réponds à Hélène et Michel indirectement, je souhaite être bénévole.

Monsieur le Maire passe au vote.

**VOTE :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Adopté à l'unanimité**

#### **XXXI – POUR UNE OFFRE DE GARDE « PETITE ENFANCE » DE QUALITE - CRÈCHE MUNICIPALE « LE PETIT PRINCE » ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE DE LA RESTAURATION**

---

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Nous passons à Jérôme LARGUIER pour une offre de garde « Le Petit Prince » avec un accord-cadre sur la restauration.

#### **Intervention de Monsieur Jérôme LARGUIER**

D'un extrême à l'autre, c'est cela l'intergénérationnel. Je vous rappelle que la crèche accueille 70 enfants par jour en moyenne, et qu'elle sert 15 000 repas par an.

Jusqu'en septembre 2017, la société SOGERES était également présente dans les écoles, elle gère la restauration de la crèche. Nous avons choisi de lancer une consultation pour renouveler le contrat de prestation. C'est un marché souscrit pour une durée d'un an, valable trois fois, donc une durée maximale de quatre ans. Le cahier des charges a été sensiblement le même que celui que nous avons utilisé pour les écoles c'est-à-dire la mise en avant de la qualité, des produits bio, des menus à quatre éléments, des produits locaux, régionaux maximum, des viandes labellisées. Je vous ai déjà vendu tout cela au moment de la restauration scolaire. C'est exactement le même principe. Je vous fais grâce de la procédure concurrentielle. En juillet 2017, la commission d'appel d'offres s'est réunie et a analysé les offres, classée les candidats. L'offre de l'entreprise ELRES ELIOR a été jugée supérieure à celle de SOGERES, à la fois d'un point de vue technique et d'un point de vue financier. C'est-à-dire qu'ils sont meilleurs techniquement et qualitativement et moins chers. Donc vous avez un comparatif de chiffres. Vous pouvez constater qu'il y a quand même 7 000 € d'écart entre les deux autres et vous avez les comparatifs des prix des repas. Vous pouvez constater que SOGERES facture les repas des grands 4.21 € alors que ELRES ELIOR les facture 3.06 €.

Donc il est proposé au conseil municipal d'attribuer ce marché.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Des interventions ? Des questions ?

Monsieur le Maire passe au vote.

**VOTE :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Adopté à l'unanimité**

## **XXXII – POUR UNE OFFRE DE GARDE « PETITE ENFANCE » DE QUALITE – STRUCTURE MULTI-ACCUEIL MUNICIPAL LE PETIT PRINCE-ANTOINE DE SAINT EXUPERY - ACTUALISATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT**

---

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Avec l'affaire 32, on actualise le règlement de fonctionnement.

### **Intervention de Monsieur Jérôme LARGUIER**

Nous l'avons déjà modifié le 17 mars 2017, mais en fait, nous avons une évolution des modalités de facturation qui nécessite à nouveau de faire évoluer ce règlement de fonctionnement. Le changement de logiciel de gestion, qui est un outil beaucoup plus performant, va permettre de rester au plus près des heures réellement consommées par les enfants, ce qui est très important puisque c'est la notation de la carte derrière. Une facture sera dorénavant adressée aux familles à terme échu, permettant de régler les frais de garde en crèche, donc bien évidemment à payer dans les quinze jours qui suivent la réception de la facture avec une relance en cas de non-paiement, et au bout de trente jours un transfert au régisseur pour la trésorerie de Cournonterral.

Cette actualisation va nous permettre également de proposer une gestion plus efficace de la liste d'attente parce que c'est un peu compliqué. Elle est très importante, donc on met en place de nouvelles règles de préinscription aux fournitures de la déclaration de grossesse et au minimum lors de la préinscription et de l'acte de naissance de l'enfant avant le passage de son dossier devant la commission, ce qui permet de vérifier entre autres choses que la grossesse est allée à terme. Suit ensuite tout le règlement, je vous fais grâce de sa lecture.

Je vous propose d'adopter le nouveau règlement de fonctionnement de la structure multi-accueil municipal Le Petit-Prince- Antoine de Saint Exupéry.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Des questions ? Des observations ?

### **Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT**

Jérôme, nous avons eu quelques échanges il y a un certain temps, et je t'avais dit que je serais vigilant sur toutes tes actions, que je ne peux que féliciter ce soir, y compris celles dont nous avons parlé sur les affaires à suivre.

Monsieur le Maire passe au vote.

**VOTE :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Adopté à l'unanimité**

## **XXXIII – POUR UNE OFFRE DE GARDE « PETITE ENFANCE » DE QUALITE - « COMPTE FAMILLE » - ACTUALISATION DU REGLEMENT**

---

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Il s'agit de l'actualisation du règlement pour le compte famille

### **Intervention de Monsieur Jérôme LARGUIER**

Nous avons changé de logiciel depuis le 24 août 2017. C'est un logiciel édité par la société ABELIUM et il s'appelle DOMINO. Il est utilisé par le guichet unique, la crèche, les ateliers municipaux et de théâtre, et l'école municipale de musique. Le changement de logiciel est l'occasion de revoir le règlement monétique devenu obsolète. Pour faire court, nous passons du prépaiement au post-paiement. Précédemment, il fallait ouvrir un compte famille, déposer 20 € de caution et charger son

compte avant de consommer. Maintenant, les familles recevront une facture à la fin du mois, comme pour la crèche, paiement sous quinzaine en cas de complément un rappel, et au bout de 30 jours qu'on transmet à la trésorerie de COURNONTERRAL.

Je précise que les cartes Juvie, qui nécessitaient le montage d'un dossier, le versement de 20 € par les familles ne sont plus d'actualité.

Tous les pointages seront effectués par le personnel communal sur des tablettes en lien direct avec l'espace famille. Comme pour la cantine, comme pour la crèche, on passe du pré au post-paiement, sur le réel consommé.

Je vous propose d'adopter ces modifications.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Des interventions ? Des questions ?

Monsieur le Maire passe au vote.

**VOTE :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Adopté à l'unanimité**

### **XXXIV –MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE - GESTION DU PERSONNEL COMMUNAL - ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

---

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Monsieur BOUSQUEL va nous parler de l'actualisation du tableau des effectifs communaux comme chaque année.

#### **Intervention de Monsieur Jacques BOUSQUEL**

La nécessité d'un pilotage actif et réaliste des emplois de la collectivité obéit à une double logique, réglementaire et prévisionnelle. Sur le plan du droit, un « état du personnel » doit être annexé au budget et au compte administratif de la commune, et pose comme incontournable le principe de réalisme financier. Au vu de ces précisions, il est proposé d'ouvrir au tableau des effectifs le poste suivant : un poste d'attaché territorial. Il est également proposé de fermer le poste suivant : un poste d'attaché principal.

Après avoir recueilli l'avis du comité technique réuni en séance le 21 septembre 2017, je vous demande d'approuver l'actualisation du tableau des effectifs.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Y a-t-il des questions ? Des observations ?

#### **Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT**

Il est très fréquent que l'on ouvre et que l'on ferme des postes, ce qui ne sert à pas grand-chose parce que ce non-pourvu ne coûte rien à la commune si ce n'est une inscription au budget. J'aurais tendance à penser que c'est beaucoup trop fréquent. Je souhaite l'exprimer ce soir, et souhaiterais qu'à partir du 1er janvier de l'année prochaine, un tableau des effectifs soit établi et voté en conseil musical, mais pas rectifié pratiquement chaque conseil.

### Intervention de Monsieur Jacques BOUSQUEL

Ce n'est pas à chaque conseil, je n'ai pas mémoire ou alors je défaille. Par contre, l'ouverture et la fermeture dépendent aussi parfois de la carrière des agents. Je n'ai pas souvenir qu'il y en ait eu beaucoup cette année.

### Intervention de Monsieur le Maire

C'est le moment de l'avis. Il faut bien que les agents progressent dans leur carrière, évoluent éventuellement, si les postes ne sont pas ouverts, on les ouvre ici. Si l'on vote contre, ils ne peuvent pas évoluer. Donc l'idée, c'est quand même d'accompagner chacun au mieux, et en fait, un poste est ouvert, cette année, voilà. L'année dernière, on avait fait un peu plus de mouvement. Voyez cette année : un mouvement ! Mais quand vous avez la liste derrière, vous verrez qu'il y a des dizaines de lignes que l'on ne touche pas cette année.

Y a-t-il des questions ? Des observations ?

Monsieur le Maire passe au vote.

**VOTE :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Adopté à l'unanimité**

**XXXV – MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE - RISQUE PRÉVOYANCE - MANDAT AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'HERAULT (CDG 34) POUR ORGANISER UNE PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE EN VUE DE LA CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION**

---

### Intervention de Monsieur le Maire

Nous passons à l'affaire 35 ou là aussi Jacques BOUSQUEL va nous parler du risque prévoyance, pour les agents.

### Intervention de Monsieur Jacques BOUSQUEL

Les collectivités territoriales et les établissements publics locaux peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquels les agents qu'ils emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou au règlement garantissant la mise en œuvre de deux dispositifs solidaires entre les bénéficiaires actifs et retraités.

Pour l'ensemble des risques en matière de santé et de prévoyance, les collectivités territoriales et les établissements publics ont la faculté de conclure avec les organismes mentionnés, car à l'issue d'une procédure de mise en concurrence transparente et non discriminatoire, en vertu de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les centres de gestion peuvent conclure, pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent, avec un organisme mentionné, une convention de participation dans les conditions prévues au II du même article.

Cependant les centres de gestion ne peuvent pas prendre l'initiative d'une mise en concurrence pour la conclusion d'une convention de participation sans avoir reçu mandat des collectivités territoriales et d'établissements locaux.

Il est donc proposé de donner mandat au centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault pour organiser une procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'une convention de participation.

Le Comité Technique réunit en séance le 21 septembre 2017, a émis un avis favorable sur cette proposition.

Donc je vous demande d'approuver ce mandat.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Y a-t-il des questions ? Des observations ?

Monsieur le Maire passe au vote.

**VOTE :**

**Contre : 0**

**Abstention : 1 (M. GOEPFERT)**

**Adopté à l'unanimité**

## **XXXVI– MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE - CREATION DE NOUVEAUX LOCAUX POUR LA POLICE MUNICIPALE DE JUVIGNAC - CONCLUSION DU BAIL DE LOCATION**

---

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Nous passons à l'affaire suivante toujours présentée par Jacques BOUSQUEL, sur la création de nouveaux locaux pour la police municipale dont nous parlions tout à l'heure.

### **Intervention de Monsieur Jacques BOUSQUEL**

Le projet de relocalisation de la police municipale dans un local mieux situé stratégiquement sur la place du Soleil appartient à la société SUBSTRANSAC. La présente délibération a pour objet de soumettre au Conseil Municipal un projet de bail désormais finalisé. La dernière fois que l'on vous l'a présenté, le bail n'avait pas pu être formalisé lors du dernier conseil.

Les avantages de ce statut sont les suivants :

Pour le bailleur, la possibilité de stipuler une limitation des activités exercées et l'interdiction de cession du droit au bail ; l'existence d'une procédure légale de révision du loyer en cas de forte augmentation ou diminution de la valeur locative.

Pour le preneur : le droit au renouvellement à l'expiration du bail afin de garantir la continuité du service public dont le non-respect est soumis à une indemnité d'éviction ; la stipulation d'une "indemnité de remboursement" relative aux travaux d'amélioration réalisés en cas de non-renouvellement du bail. En l'espèce, le bail a été conclu pour une durée de 40 ans. Le loyer annuel s'élève à 29 700 € HT, soit 35 640 € TTC. Le loyer est soumis à l'indexation classique des loyers commerciaux.

Il est donc demandé d'approuver ce bail avec la société annexée à la présente délibération.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

On va vous présenter les locaux. C'est le local qui est au bout du tram et de la place du Soleil.

### **Intervention de Monsieur Jacques BOUSQUEL**

Vous avez le local ici. Vous avez la route et l'arrivée du tram, qui se situe ici. Le local que nous vous présentons a deux façades. Là, c'est le rez-de-chaussée, ici sera l'entrée. Ici sera une salle de réunion. Ici un accueil pour handicapés. Ici de l'accueil. Ici nous aurons les vélos de nos policiers. Les toilettes. Ici, il y aura un accueil d'abord et ici nous avons un bureau où nous allons faire toutes les cartes d'identité et les passeports. Ils ne seront plus faits en mairie, ils seront faits ici.

Ensuite, l'étage. À l'étage nous avons de nouveau deux salles de réunion. Et là nous avons ici, la salle de vidéo protection. Donc toutes les images seront rendues ici. Je crois que la dernière de l'année a été posée ces jours-ci, c'est à l'école de Fontcaude. Toutes les écoles sont vidéo surveillées avec la mairie. Nous sommes à 20. Nous prévoyons encore quatre l'an prochain. Ici, nous aurons le chef de police sachant que les agents municipaux de la police municipale viennent toujours parce que nous avons toujours deux postes. La mairie conserve son poste avec le chef de la police et les agents de niveau, la police municipale vient se changer, prendre leurs armes dans les coffres que nous avons ici. Ici, ce sera le poste d'accueil au rez-de-chaussée. Là, vous voyez déjà les policiers qui sont en train de partir à vélo électrique. Ici, le fameux bureau où l'on fera les passeports et les cartes d'identité.



Là, nous montons l'étage et nous aurons au la police municipale, qui sera installé avec la vidéo protection.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

Y a-t-il des questions ? Des observations sur cette affaire ? À part le sujet sur l'indemnité, l'immobilisation dont on a déjà parlé tout à l'heure.

#### **Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT**

Je suis heureux pour notre police municipale. Maintenant que cela n'a pas été imaginé, envisagé, sous votre mandature Monsieur le Maire, sachant qu'il y avait forcément un tram qui allait poser des problèmes comme en pose le quartier des Constellations. Nous sommes tous d'accord. C'était une remarque. Ma question est claire et la voici : qu'est-ce que ceci va coûter de plus aux Juvignacois mensuellement ?

#### **Intervention de Monsieur Jacques BOUSQUEL**

Je l'ai dit. Le problème, c'est lorsque nous avons envisagé ce bâtiment, la personne n'était pas demandeuse et c'est vraiment un endroit très stratégique. En plus, cela peut faire venir aussi tous les Juvignacois qui doivent pour un peu animer ce quartier. Ils sont obligés de venir pour leur carte d'identité, etc. Et ensuite, il était libre à la vente donc nous avons pris la solution. Le prix annoncé, c'est 29 700 € HT.

#### **Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT**

J'ai bien entendu. Ma question portait sur le surcoût sachant que des travaux ont été réalisés dans le poste de police actuel. De nouveaux travaux devront être réalisés dans le poste de police à venir. Si forcément, ne serait-ce que réceptionner les caméras, cela va coûter un petit bras par fibre.

#### **Intervention de Monsieur Jacques BOUSQUEL**

Premièrement, l'aménagement actuel qui a été fait du grand local, qui va avoir d'autres destinations parce qu'on ne va pas laisser cela ainsi. Il va y avoir d'autres choses qui vont arriver un peu plus tard, que l'on vous annoncera. Ce local a été aménagé. Quand nous l'avons pris, il était tel quel. Les prix d'aménagement, c'est un arrangement qu'il y a eu entre GGL et la municipalité. Je ne le connais pas. Ces arrangements en général, on ne les connaissait pas. Par contre, là, cela coûte avec le mobilier, les travaux, je n'ai pas le chiffre en mémoire, c'est 240 000 euros à quelque chose près. Vous avez bien entendu, en cas de problème dans ce bâtiment, si jamais on était obligé de partir, le propriétaire doit nous rembourser les travaux. C'est écrit dans le contrat.

#### **Intervention de Monsieur le Maire**

L'idée étant de pouvoir démultiplier les espaces d'équipements publics dans une zone pour laquelle il n'y avait qu'un poste de police uniquement. Aujourd'hui, il y a un jardin pour enfants, il y a une école, et puis ce quartier, et puis effectivement deux lieux d'activités qui nous permettront de déployer et de donner envie à des Juvignacois de ne pas tourner le dos à un quartier systématiquement.

Effectivement, de faire sa carte d'identité, son passeport, de venir sur l'espace que l'on appellera Lévi-Strauss, qui est suivi par Hélène MERLET aussi, permettra différentes utilisations et drainera des personnes vers un quartier encore en chantier.

#### **Intervention de Monsieur Jacques BOUSQUEL**

Ce qu'a dit Monsieur le Maire c'est cela, la mairie travaille là-dessus et louera des espaces pour les Juvignacois et certainement il y a aussi des espaces nouveaux de la mairie, qui appelleront certaines choses. Ce n'est pas encore arrêté, mais déployé parce qu'on va laisser ce local vide. Ne vous inquiétez pas. Il y a beaucoup de gens qui nous aident !

### **Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT**

Je n'en doute pas. Un local vide, ce serait ridicule compte tenu du loyer. Notre police municipale en a besoin. Nous n'avons pas dans la note de synthèse le plan d'aménagement intérieur que vous nous avez dévoilé - oui on peut le dire comme ça - tout à l'heure, j'ose espérer qu'il a été concerté avec Marc SEGURA.

### **Intervention de Monsieur Jacques BOUSQUEL**

Non, j'ai pris Emmanuelle VIGNERON et je lui ai demandé de me faire des plans.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

La réponse est dans la question. Il est évident que l'on n'a pas travaillé seul. Toute la direction générale qui est ici à gauche, a travaillé de concert et en concertation sur un projet de cette nature. On est dans l'urbanisme. On est dans la sécurité. On est dans l'État civil. Je vois au moins quatre directeurs concernés par ces deux espaces. Sans compter la DGS, la partie financière, d'une cinquième directrice, etc. Ils ont tous travaillé sur ces deux projets.

Y a-t-il des questions ? Des observations ?

Monsieur le Maire passe au vote.

**VOTE :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Adopté à l'unanimité**

## **XXXVII – UN CADRE DE VIE DE QUALITE POUR LES JUVIGNACOIS – CAMPAGNE DE DÉMOUSTICATION 2016 - PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE**

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Béatrice MICHEL nous présentera la campagne de démoustication 2016 et la participation financière de la commune

### **Intervention de Madame Béatrice MICHEL**

Bonsoir. Les dépenses de démoustication sont des dépenses obligatoires pour les départements et les communes. Et pour conduire et animer sa politique de démoustication, le Conseil Départemental de l'Hérault a créé l'EID, l'Entente Interdépartementale de Démoustication. Par délibération le Conseil Départemental de l'Hérault a défini la répartition des charges financières nécessaires à l'accomplissement des missions de l'EID. À savoir :

- 70% à la charge du Département
- 30% à la charge de la commune concernée

Les campagnes de démoustication comportent deux dispositifs distincts : le premier est un dispositif dit "historique" qui permet de contrôler les nuisances sur les zones humides pour le confort des populations. Et le second, prend la forme d'une lutte anti vectorielle, en particulier contre le moustique tigre. En 2016, le montant de la participation financière demandé à JUVIGNAC pour le premier dispositif s'élève à 7 660,21€. Pour le second dispositif le conseil départemental a également fait le choix de solliciter la participation des communes qui était jusqu'à lors non mis à contribution. Le montant de la participation financière demandée à Juvignac pour ce dispositif de lutte contre le moustique tigre s'élève à 543,34 €.

Le conseil ici présent est invité à délibérer.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Y a-t-il des questions ? Des observations ?

### **Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT**

Je dirais que c'est la première année où je ne vois ni moustiques, ni tigres moustiques, donc attaquons-nous à d'autres nuisances.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

On ne peut pas parler pour tous les Juvignacois. J'en connais beaucoup qui en ont eu énormément, en particulier mon voisin Luc BRAEMER, qui vit à côté d'une mare, qui a été piqué 40 fois par soir tout le mois d'août.

Monsieur le Maire passe au vote.

**VOTE :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Adopté à l'unanimité**

## **XXXVIII – UN CADRE DE VIE DE QUALITE POUR LES JUVIGNACOIS - RÈGLEMENT LOCAL DE LA PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLPi) – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Intervention de Madame Béatrice MICHEL**

Le 9 décembre 1992, la commune de JUVIGNAC adoptait son RLP, son Règlement Local de la Publicité. Ce règlement définit les règles et les zones de la commune où la publicité est autorisée, mais il deviendra caduc à compter de 2020 puisque la compétence est transférée à la Métropole. La Métropole, en étroite collaboration avec les communes, s'attelle d'ici 2020 à refonder un Règlement Local de Publicité intercommunal. Pour cela, un groupe de travail a été constitué. Un groupe de travail auquel JUVIGNAC a décidé de participer activement. Pour mener à bien cette mission, la métropole a mandaté un cabinet spécialisé afin de trouver à chaque fois que cela sera possible des solutions communes en matière de réglementation.

J'invite le conseil municipal à délibérer.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

L'idée c'est que le cadre de vie soit respecté, notamment dans la pollution visuelle que nous connaissons par trop. Je salue le travail depuis très longtemps pour faire la chasse à la publicité envahissante.

### **Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT**

Nous avons évoqué le sujet il y a peu de temps, donc je ne vais pas répéter ce que j'ai déjà dit. Je vais simplement rappeler qu'il s'agit d'un cadre de vie de qualité pour les Juvignacois, qui est confié à la métropole. Si Philippe SAUREL instaure une règle qui vaut pour les 31 communes de la métropole sans prendre en considération les spécificités de chaque commune, sachant que nous avons des villages, des villes, des semi-villes comme JUVIGNAC, je ne saurais m'en remettre aux directives de Monsieur SAUREL. Je pense que seuls ce conseil et son président sont habilités à prendre des décisions pour Juvignac et donc de ne pas les subir de la part de la métropole.

### **Intervention de Madame Béatrice MICHEL**

De toute façon, il y a un transfert de compétences, Monsieur GOEPFERT. C'est comme cela et ce ne sont pas les directives de Monsieur SAUREL. Je vous dis, un groupe de travail va être constitué et JUVIGNAC participera activement avec les autres communes. Bien entendu, la façon dont la commune se situe sera prise en compte.

### Intervention de Monsieur le Maire

Ce n'est pas la première fois que l'on travaille avec des cabinets spécialisés envoyés par la métropole à qui ont fait remonter nos desiderata et qui les prennent en compte. Il n'est pas question qu'ils aillent à l'envers de ce que l'on souhaite.

### Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT

Bien sûr, Monsieur SAUREL a quand même tendance à faire un petit peu ce qu'il veut.

### Intervention de Monsieur le Maire

À Juvignac n'est pas né celui qui fera ce que l'on ne veut pas que l'on fasse.

Monsieur le Maire passe au vote.

**VOTE :**

**Contre : 0**

**Abstention : 1 (M. GOEPFERT)**

**Adopté à l'unanimité**

Merci, je vous souhaite à chacune et à chacun une très belle soirée à toutes et à tous. A bientôt.

**Le secrétaire de séance**



**Emmanuelle VIGNERON**

**Le Maire**



**Jean-Luc SAVY**

*Fin de séance : 22h30*